

**COMMUNE DE WELLIN
CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2015
PROCES-VERBAL**

Présents :

**Mme Anne BUGHIN-WEINQUIN, Bourgmestre ;
Messieurs Guillaume TAVIER, Etienne LAMBERT, et Bruno
MEUNIER, Echevins ;
Monsieur Thierry DAMILOT, conseiller communal et Président de
CPAS ;
Messieurs Benoît CLOSSON, Thierry DENONCIN, Valéry
CLARINVAL, Edwin GOFFAUX, Jean – Luc MARTIN et Emmanuel
HERMAN, conseillers communaux ;**

Katty ROBILLARD, Directrice générale f.f;

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

- 1. PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT. SITE GILSON.
AVANT-PROJET. RAPPORT INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES**
- 2. PLAN DE COHESION SOCIALE. RAPPORT ANNUEL**
- 3. ACQUISITION TRACTEUR-TONDEUSE. APPROBATION DES
CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION**
- 4. REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE COMMUN
COMMUNE/ CPAS APPROBATION DES CONDITIONS ET DU
MODE DE PASSATION**
- 5. BUDGET COMMUNAL 2015. COMMUNICATION
APPROBATION DE LA TUTELLE**
- 6. ASSOCIATION DE PROJET LESSE ET SEMOIS.
FINANCEMENT 2015**
- 7. RECONNAISSANCE BIBLIOTHEQUE. CREATION D'UNE
ASBL**
- 8. DESIGNATION AUTEUR DE PROJET. RESTAURATION DU
CLOCHER DE L'EGLISE DE WELLIN. APPROBATION DES
CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION**
- 9. DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A WELLIN.
APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE
PASSATION**
- 10. BAIL EMPHYTEOTIQUE. ORES. IMPLANTATION CABINE
ELECTRIQUE**
- 11. ARSENAL DES POMPIERS-CPAS. TRAVAUX D'ELECTRICITE.
APPROBATION DE L'AVENANT N°4 ET DECOMPTE FINAL**

**12. ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE 2014.
APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE
PASSATION**

HUIS CLOS

- 1. 300. REMPLACEMENT SERVICE TRAVAUX. RATIFICATION**
- 2. 550. REMPLACEMENT ENSEIGNEMENT. RATIFICATION**

SEANCE PUBLIQUE

La Présidente du conseil ouvre la séance à 20h00. Le procès – verbal de la séance publique du précédent conseil est approuvé à l'unanimité sans remarques.

SEANCE PUBLIQUE

1. PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT. SITE GILSON.

Madame la Bourgmestre, Bourgmestre, introduit le sujet :

« Je suis interpellée par le fait que le débat sur le PCA ait débuté dans la presse numérique plutôt qu'au conseil communal qui est le lieu par excellence du débat. Je suis d'autant plus interpellée par les inexactitudes contenue dans cet article.

En ce qui concerne la CCATM

Après la réunion d'information préalable du 5 mai 2014 aux riverains et aux conseillers,

le 19 juin 2014, nous avons informé la commission sur le contenu du PCA avec présentation des plans modifiés suite aux remarques de la réunion d'information préalable.

Le 25 août, visite sur place du site Gilson puis retour en commission et débats.

Le 29 septembre : information de l'état d'avancement du dossier Gilson

Le 1^{er} décembre : présentation avec plans à la commission consultative des nouvelles avancées en fonction de la dernière réunion du comité de suivi du 4 novembre. Nous avons annoncé alors que l'avant projet passerait

vraisemblablement au conseil communal de février. Il y a une procédure à respecter qui est prévue par le CWATUPE, et qui vous sera rappelée tantôt

Dès que les promoteurs ont été identifiés ils ont été invités à toutes les réunions du comité de suivi (5) et c'est sur base de leur projet présenté en septembre, que les dernières modifications ont eu lieu.

Le bureau impact nous a soumis en décembre le texte des options et prescriptions. Nous avons travaillé sur ce dossier en collège en janvier et février avec une vision idéale de ce que devrait être le plan communal d'aménagement et que nous soumettons aujourd'hui au conseil. Les choses ne sont pas figées mais c'est bien aujourd'hui et ici que le débat doit avoir lieu sur les éventuelles modifications à apporter.

Les conseillers ont tous reçu avec leur convocation, le dossier sur les prescriptions et options afin qu'ils puissent prendre leur temps pour l'analyser.

Je n'accepterai dès lors jamais que l'on parle de manque de transparence et de dossier jeté sur la table du conseil après le travail fourni.

Je lisais ce matin même dans le Soir le credo du ministre président de wallonie en matière de territoire: lutte contre l'étalement de la ville, stratégies « services » pour fournir une offre large aux habitants, dynamisations des centres, identification de nouveaux quartiers pour inventer les façons d'habiter de demain ».

Notre philosophie n'est pas de mettre des bâtons dans les roues du promoteur mais de pouvoir proposer aux futurs propriétaires et riverains un quartier à haute valeur ajoutée en terme de logements et de mobilité avec je n'en doute pas des retombées positives pour le promoteur et pour les citoyens que nous sommes tous »

Monsieur Etienne Lambert, Echevin, prend ensuite la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder la présentation de l'avant-projet du PCA dit « Gilson » avec le bureau d'étude Impact, il me paraît essentiel de rappeler pourquoi le conseil communal a voté à l'unanimité sa nécessité en août 2013.

Je ferai également un bref rappel de ce qu'est et n'est pas un PCA et rappellerai la procédure de celui-ci.

1. Qu'est-ce qu'un PCA ?

Un PCA est un document réalisé par un bureau d'étude indépendant à la demande du Conseil Communal. Ce bureau d'experts indépendants réfléchit à l'aménagement le mieux approprié d'un périmètre déterminé sur le territoire communal.

Il en détermine les options d'aménagement (urbanisme, économie d'énergie, paysage, architecture, mobilité, ...)

Il précise les affectations du territoire concerné.

Il établit un plan masse des potentialités de réalisations pour tous les propriétaires de l'entièreté du site.

Il définit le tracé et le type des infrastructures (voiries, égouttage, ...)

Le PCA ne détermine en aucun cas des obligations de réalisations, mais relève, notamment pour les propriétaires privés concernés, les opportunités d'aménagement de leur propriété.

Il maintient le bâti existant tout en proposant des possibilités d'agrandissement ou de transformation et, bien entendu, maintient les droits acquis à travers les lotissements.

Le bureau d'étude a bien entendu pour mission de prendre en compte l'intérêt général dans toutes ses orientations.

Je tiens à rappeler enfin que le Collège a émis prononcé sa volonté, on ne peut plus claire, qu'aucun plan d'expropriation ne soit annexé à ce PCA.

2. Pourquoi le Conseil Communal a-t-il voté la nécessité d'un PCA « Gilson » en août 2013 ?

- *Dès le début, en raison de la localisation et des potentialités du site, l'ensemble du conseil communal s'est prononcé en faveur d'un projet de quartier à haute valeur ajoutée en plein cœur du village..*

- *Nous voulions éviter des activités peu compatibles avec le caractère résidentiel du quartier qu'un cadre légal moins défini aurait pu permettre.*

- *Nous voulions éviter le développement d'activités hétéroclites non concertées entre opérateurs.*

- *Nous voulions éviter la création de chancres visuels ou environnementaux et mener une réflexion globale sur le devenir de cet hectare à l'abandon en plein cœur de Wellin.*
- *Nous voulions, dans l'intérêt premier des riverains, éviter une densification trop importante du site vu sa superficie entièrement constructible.*
- *Nous voulions également doter l'autorité communale d'une maîtrise suffisante du développement du quartier afin d'orienter sa rénovation prioritairement en termes de logements, de services (résidence services pour seniors, maisons médicale, logements accessibles ...) et de commerces.*
- *Nous voulions que dès le départ, tous les projets de construction prennent en charge les aspects paysagers, environnementaux, d'égouttage, de mobilité et d 'infrastructures nécessaires à une viabilisation pérenne de ce site dans l'intérêt général.*
- *Nous voulions enfin offrir un cadre clair à tous les investisseurs afin que, dès le départ, ils disposent des orientations communales quant à la transformation et la rénovation du centre de Wellin.*

3. A quelle étape du processus nous situons-nous ?

Pour rappel les étapes de création d'un PCA sont les suivantes :

- 1. Nous avons eu en 2014 six réunions avec l'auteur de projet, les représentants de la RW, le fonctionnaire délégué de l'urbanisme à Arlon et le promoteur. Chaque partie a pu exprimer ses avis quant au développement du site durant ces réunions. C'est le résultat de ces réunions travail et des réunions de Collège que nous vous soumettons ce soir, soit l'avant-projet du PCA.*
- 2. Adoption de l'avant –projet du PCA par le conseil communal et proposition motivée de réaliser, ou non, un rapport d'incidences environnementales (RIE). Nous sommes ici !***
- 3. Avis de la CCATM et de la CWEDD (Conseil wallon pour l'environnement et le développement durable) sur l'opportunité, ou non, de ce RIE.*
- 4. Décision motivée du conseil communal sur la pertinence d'un RIE sur base des avis reçus.*
- 5. Réunion finale du comité de suivi.*
- 6. Adaptation éventuelle de l'avant-projet qui devient projet de PCA.*
- 7. Avis du fonctionnaire délégué.*
- 8. Adaptation éventuelle du PCA.*
- 9. Décision du Conseil Communal.*
- 10. Adoption provisoire du PCA.*
- 11. Enquête publique (30 jours).*
- 12. Nouvel avis de la CCATM et de la CWEDD.*
- 13. Adoption définitive du projet.*

14. *Approbation du projet par le gouvernement wallon.*

Avant l'ouverture des débats, je vous invite donc à suivre attentivement la présentation du PCA par le bureau d'étude Impact que le Conseil Communal a mandaté à l'unanimité. En tant qu'échevin de l'urbanisme, je reprendrai la parole un instant après leur exposé et ensuite, les auteurs de projet et les membres de la majorité qui le souhaitent répondront à toutes vos questions. »

Monsieur Closson intervient également :

« Je souhaite d'abord répondre à la Bourgmestre.

En ce qui me concerne, cela ne me dérange pas que le débat soit porté sur la place publique, s'agissant d'une problématique importante pour la population. Rappelons que nous parlons de l'avenir du cœur géographique et urbanistique de Wellin. Il est sain pour la démocratie que la population se sente concernée par ce débat. Il est sain que le promoteur concerné s'exprime publiquement sur un sujet qu'il connaît bien.

Je rejoins la Bourgmestre en ce que la décision appartient bien entendu au Conseil communal, mais cela n'empêche pas les citoyens de pouvoir s'exprimer librement.

Ensuite, pour répondre à Monsieur LAMBERT, je tiens à préciser que notre groupe n'est pas le porte-parole du promoteur...

Ceci dit, je note avec sympathie que Monsieur LAMBERT a bien étudié le programme électoral de notre groupe « Avec Vous ». C'est une belle source d'inspiration...

Notre groupe, dans sa vision à long terme du développement territorial de la Commune, entendait en effet mener une réflexion via un schéma de structure. Mutatis mutandis, c'est l'équivalent d'un PCA, sauf qu'il concerne l'ensemble du territoire de la Commune.

Monsieur LAMBERT s'étonne que nous soyons favorables à un schéma de structure, mais que, dans le même temps, nous nous opposions à un PCA. Il en conclut que notre vision à long terme du développement territorial de la Commune n'était qu'un slogan électoraliste... à court terme...

Cette analyse est évidemment inexacte et je m'en explique.

Tout comme un PCA, le schéma de structure apporte une plus-value par rapport aux autres outils urbanistiques dont dispose la Commune, à savoir, je l'ai déjà dit :

1. *la possibilité de déroger de manière simplifiée au plan de secteur*
2. *la possibilité de procéder à des expropriations sans recourir à de lourdes procédures*

Or, vous admettez vous-même que, dans le cadre du PCA GILSON, vous n'entendez pas recourir à ces 2 facultés (dérogation du plan de secteur et expropriations).

Nous maintenons donc que :

1. *le PCA sur le site GILSON et alentours ne présente pas de véritable plus-value et intérêt par rapport aux outils habituels (délivrance ou non des permis d'urbanisme, charges d'urbanisme) ;*

2. dans ces conditions, un PCA risque de figer le développement (inconvenient inhérent à une planification) ;
3. il n'y a aucune contradiction avec notre programme électoral et une vision à long terme du développement territorial de la Commune

C'est la raison pour laquelle nous proposons que le Conseil se prononce à nouveau sur l'opportunité de PCA sur le site GILSON et alentours. »

Monsieur Pajot, représentant le bureau Impact, présente ensuite une synthèse de l'avant-projet aux membres du Conseil ;

Monsieur Lambert reprend la parole et propose trois amendements aux membres du Conseil:

« Messieurs les membres de l'opposition, Il se pourrait ce soir qu'avant même l'ouverture des débats, avant même les questions légitimes auxquelles le bureau d'étude et la majorité pourraient répondre, l'opposition s'oppose, à l'instar de l'associé commercial du promoteur Balfroid-Magnée sur le blog de Wellin. Avant de passer au vote de l'avant-projet de ce PCA, je souhaite porter les questions suivantes à votre réflexion tant il m'est difficile de comprendre, en faisant abstraction des desseins politiques des uns et des autres, la position qui pourrait la vôtre aujourd'hui.

- *Comment pouvez-vous assumer l'idée défendre l'intérêt des gens (et des riverains en particulier !) tout en laissant, en l'absence de PCA, le développement du cœur de Wellin à l'appréciation très aléatoire de la seule loi du marché ? Avez-vous vu les dégâts que cette loi est capable de produire au niveau local, régional, national et international ?*

- *J'imagine qu'il doit sans doute être assez confortable de surfer sur le mécontentement que suscite l'aménagement d'une zone contiguë à quelques jardins riverains, mais avez-vous prévenu ces riverains des risques bien plus grands d'expropriation qu'ils encouraient en l'absence de PCA ?*

- *Que diront ces mêmes riverains si le site, actuellement propriété d'un entrepreneur wellinois, changeait de main et passait, dans les années ou décennies à venir dans celles d'un promoteur moins scrupuleux, indifférent aux intérêts locaux ? Sans attendre cela, que devons-nous penser quand l'associé du promoteur remet en cause la totalité d'un projet qu'il a lui-même proposé et cautionné trois mois plus tôt ? Fixera-t-il lui-même plus tard, comme il semble le suggérer sur le blog de Wellin, les limites de ce qu'il considère comme raisonnable ?*

- *Que diront les générations futures si un développement anarchique du cœur de la commune, permis par des majorités alternantes successives, aboutit à un ensemble incohérent qui n'a pas pris en compte les besoins essentiels liés à une urbanisation de cette ampleur, ni les conséquences de celle-ci ?*

- *Comment expliquez-vous qu'alors que durant la campagne électorale, vous avez inondé les boîtes aux lettres communales vantant votre vision*

politique avec, pour horizon, Wellin 2030 et que cette vision s'arrête aujourd'hui étonnamment à 2015, au mieux 2018... ?

- *Comment pouvez-vous nous reprocher d'essayer d'explorer anticipativement toutes les difficultés que va générer l'urbanisation de ce site sous prétexte que cela va alourdir la procédure ? Où est votre notion de l'intérêt général dans ce dossier ?*
- *Vous nous présentez parfois comme opposants aux projets d'un investisseur local. Comment expliquez-vous dès lors que nous l'avons associé, alors que rien ne nous y obligeait, à notre réflexion dès la 1^{ère} réunion du comité de suivi et qu'il a eu tout le loisir d'y présenter sa vision du projet durant les 5 réunions qui ont suivi? C'est d'ailleurs le projet qu'il y a présenté lui-même qui est à la base de ce plan présenté aujourd'hui.*
- *Pourquoi la politique de planification, à court, moyen et long terme que vous nous encouragez très souvent à mettre en œuvre dans toutes nos réflexions devrait-elle être absente dans ce dossier d'une importance majeure pour les citoyens wellinois ?*

Lorsque nous nous sommes engagés en politique, nous avons promis au citoyen que notre seule ligne de conduite tout au long de la législature serait l'intérêt général.

Il aurait, pour nous, été beaucoup plus simple, comme vous nous l'avez suggéré, de fermer les yeux sur les dangers d'un cadre flou et de laisser faire le marché, quitte à remettre la faute sur les législations futures si le projet abouti manquait de cohérence ou ne prenait pas en compte les intérêts de tous. Certes c'eut été beaucoup plus facile, mais cela aurait franchement témoigné d'un manque de courage politique.

A quoi sert un engagement politique s'il ne sert pas à assumer ses responsabilités ? A quoi bon s'engager en politique si c'est à la seule loi du marché que nous confions les clés de la gouvernance.

Etre responsable, c'est choisir et choisir, c'est s'engager. C'est ce que nous avons souhaité faire aujourd'hui avec notre plus intime conviction !

Au-delà de ce questionnement que je soumetts à votre réflexion et avant vos questions et le vote ou non de cet avant-projet de PCA, je souhaite vous dire que nous ne sommes pas restés sourds à certains de vos arguments. Nous voulions permettre le débat tant pour les intérêts des citoyens que ceux du promoteur et, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce débat a bien lieu.. ! Depuis des mois, nous vous entendons dire que ce plan est trop rigide et figé. Nous avons rêvé un projet ambitieux et idéal, dans l'intérêt de tous. Après des mois de travail, de débats, de rencontres enrichissantes, nous sommes également conscients que ce projet pour aboutir, doit aussi être consensuel. Chacun des membres de la majorité a pu exprimer son point de vue librement dans ce dossier. Tous les avis ont été pris en compte et chaque membre du groupe exprimera son vote ce soir en son âme et conscience et en toute liberté. Nous vous proposons dès lors les quelques amendements dont l'objectif n'est pas de reculer, mais d'assouplir le cadre afin de le rendre acceptable pour le plus grand nombre.

Avant l'ouverture des débats, nous passerons au vote de chacun de ces amendements proposés afin que chacun puisse se prononcer sur un texte de référence identique.

Vous avez, encore aujourd'hui, la possibilité de vous associer à notre réflexion ou de vous y opposer individuellement, en bloc, par principe, choix politique ou par intime conviction.

Après cela, nous ouvrirons les débats et répondrons volontiers à toutes vos questions, en compagnie de l'auteur de projet.

Enfin, soumettrons enfin au vote l'avant-projet amendé du PCA et nous prononcerons sur la nécessité, ou non, d'un rapport d'incidence environnementale. »

Amendement 1 : Page 3 : Options d'aménagement.

- § 2 : remplacer le *est affectée* par *pourra être affectée*
- § 3 : remplacer *doit être destinée* par *pourra être destinée*

Amendement 2 : Page 19 : Prescriptions urbanistiques et architecturales.

1.2 Mixité des fonctions :

Remplacer

- §1 : *Un minimum de 5 % des superficies est affecté à des commerces,..... par :*

Une partie des superficies construites pourra être affectée

- § 2 : *Un minimum de 20 % de la superficie des logements sont affectés à une résidence service... par :*

Une partie de la superficie des logements pourra être affectée....

- *(ou suppression des 2 §)*

Amendement 3 Page 35 3.1 Zone de voirie secondaire. Dernier § 4.

Cet axe de mobilité douce nord-sud et est-ouest fait débat depuis la première réunion d'information. Il n'est pas un souhait du Collège communal. Nous avons dès lors demandé son retrait du PCA lors des réunions du comité de suivi. Le fonctionnaire délégué ne souhaite pas, pour l'instant, ce retrait. Nous pouvons aujourd'hui, au nom du Conseil Communal, retirer ce § des prescriptions. Le document modifié devra quoiqu'il en soit être à nouveau soumis à l'avis du fonctionnaire délégué selon la procédure légale présentée en préambule. Nous verrons alors sa réaction. »

1.1 PCA GILSON. PRESENTATION ET VOTE AVANT-PROJET.

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), notamment les articles 47, 50, 51 et 52, ainsi que les articles 4 et 283/5 ;

Vu la décision de principe du Conseil en date du 7 août 2013 décidant de l'élaboration d'un Plan communal d'aménagement (PCA) sur le périmètre délimité par l'Ancien chemin de Halma, les rues de la Station, des Marronniers, Houchettes et Paul Dubois ;

Vu la délibération du Conseil en date du 7 août 2013 relative au mode de passation du marché et au cahier spécial des charges ;

Vu la délibération du Conseil en date du 30 septembre 2013 relative à la désignation de l'auteur de projet ;

Vu la délibération du Collège en séance du 18 novembre 2014 concernant notamment les objectifs;

Vu les délibérations du Collège en séance des 16 décembre 2014, 20 janvier et 24 février 2015 concernant les options et prescriptions ;

Considérant les PV des réunions du comité de suivi datés des 21 janvier, 25 février, 25 mars 2014, 20 mai, 9 septembre et 4 novembre 2014 ;

Considérant l'avant-projet de PCA, lequel comprend :

- La situation existante : cartographie et rapport;
- Le plan d'affectation ;
- Le plan masse ;
- Le rapport relatif aux objectifs, options et prescriptions ;

Considérant, pour rappel, la procédure (partim):

- Décision du Conseil communal :
 - o adoption de l'avant-projet ;
 - o proposition motivée pour réaliser, ou non, un rapport sur les incidences environnementales (RIE) ;
- Avis de la CCATM, du Conseil wallon pour l'environnement et le développement durable (CWEDD), autres instances utiles ;
- Décision du Conseil communal : décision sur base des avis de ne pas faire réaliser de RIE ou d'en faire un (dans ce cas, procédure relative à la réalisation d'un RIE).
- Réunion finale du Comité de suivi ;
- Adaptation éventuelle de l'avant-projet qui devient le « projet de PCA » ;
- Avis du fonctionnaire délégué ;
- Adaptation éventuelle du projet de PCA ;
- Décision Conseil communal :
 - o Adoption provisoire du projet de PCA ;
 - o Charge le Collège à soumettre le projet de PCA à enquête publique ;
- ...

Considérant la proposition faite en séance d'amender l'avant-projet de la manière suivante :

Amendement 1 : Page 3 : Options d'aménagement.

- § 2 : remplacer le « est affectée » par « pourra être affectée »
- § 3 : remplacer « doit être destinée » par « pourra être destinée »

Amendement 2 : Page 19 : Prescriptions urbanistiques et architecturales.

1.2 Mixité des fonctions, sociales et générationnelles: supprimer l'entièreté de ce point

Amendement 3 Page 35 3.1 Zone de voirie secondaire. Dernier § 4.

« De manière globale, à terme, l'option pourrait être de créer une connexion Nord-Sud (Rue de la Station vers la rue Houchettes) et Ouest-Est (rue Paul Dubois vers la rue des Marronniers), ces connexions se croisant au niveau de la zone de convivialité (50.3) »

Proposition : Retirer ce § des prescriptions. Le document modifié devra quoiqu'il en soit être à nouveau soumis à l'avis du fonctionnaire délégué selon la procédure légale présentée en préambule.

Monsieur le conseiller Closson et Madame Bughin-Weinquin se retirent pour le vote des points relatifs au PCA.

Après débat,

DECIDE :

Art.1 : d'adopter le premier amendement proposé *à l'unanimité*

Art.2 : d'adopter le second amendement proposé *à l'unanimité*

Art.3 : d'adopter le troisième amendement proposé, *par 7 voix pour et deux abstentions (Mrs Meunier et Goffaux)*

Art. 4 : d'adopter l'avant-projet de PCA « Gilson » à Wellin amendé, *par 5 voix pour, une voix contre (Mr Clarinval) et 3 abstentions (Mrs Denoncin, Herman et Goffaux).*

Monsieur le conseiller Herman motive l'abstention du groupe « Avec vous », sur l'adoption de l'avant projet du PCA, alors que leur intention première était de voter « contre », par le fait que Mr Lambert leur ait précisé que l'entrée en vigueur prochaine du CodT modifiera le PCA en un schéma d'orientation qui devient un outil moins contraignant puisqu'il n'a plus valeur réglementaire.

1.2 PCA GILSON. RAPPORT INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), notamment les articles 47, 50, 51 et 52, ainsi que les articles 4 et 283/5 ;

Vu la décision de principe du Conseil en date du 7 août 2013 décidant de l'élaboration d'un Plan communal d'aménagement (PCA) sur le périmètre délimité par l'Ancien chemin de Halma, les rues de la Station, des Marronniers, Houchettes et Paul Dubois ;

Vu la délibération du Conseil en date du 7 août 2013 relative au mode de passation du marché et au cahier spécial des charges ;

Vu la délibération du Conseil en date du 30 septembre 2013 relative à la désignation de l'auteur de projet ;

Vu la délibération du Collège en séance du 18 novembre 2014 concernant notamment les objectifs;

Vu les délibérations du Collège en séance des 16 décembre 2014, 20 janvier et 24 février 2015 concernant les options et prescriptions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 mars 2015 adoptant l'avant-projet et ses trois amendements ;

Attendu qu'en vertu de l'article 50, § 2 du CWATUPE, le PCA peut ne pas faire l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales lorsqu'il est établi qu'il n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement ou qu'il détermine l'utilisation d'une petite zone au niveau local ;

Considérant que l'article 50 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) précise qu'est présumé avoir des incidences non négligeables sur l'environnement, le PCA projeté dans le périmètre duquel se situe une zone désignée conformément aux directives 79/409/C.E.E. et 92/43/C.E.E. ou qui vise à permettre la réalisation d'un projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement ou encore qui concerne des zones dans lesquelles peuvent s'implanter des établissements présentant un risque majeur pour les personnes, les biens ou l'environnement au sens de la directive 96/82/C.E. ou qui prévoit l'inscription de zones destinées à l'habitat, ainsi que de zones ou d'infrastructures fréquentées par le public à proximité de tels établissements ;

Considérant que le périmètre du PCA ne comprend pas de zone désignée conformément aux directives 79/409/C.E.E. et 92/43/C.E.E., en ce qu'aucun site Natura 2000 ne se situe à proximité du périmètre du PCA ;

Considérant que le PCA s'intègre dans le tissu bâti existant du village de Wellin et que les terrains sis en zone urbanisable appartiennent à différents propriétaires privés possédant des ensembles dont la superficie n'atteint pas 2 ha ;

Considérant que le PCA ne vise pas à permettre la réalisation de projets soumis à étude d'incidences sur l'environnement ;

Considérant qu'il n'existe aucun établissement (actuel ou projeté) présentant un risque majeur pour les personnes, les biens ou l'environnement au sens de la directive 96/82/C.E. à proximité du périmètre du PCA ;

Monsieur le conseiller Closson et Madame Bughin-Weinquin se retirent pour le vote des points relatifs au PCA

DECIDE

Art. 1 : De ne pas réaliser de rapport sur les incidences environnementales accompagnant le PCA, *par 5 voix pour et 4 abstentions (Mrs Clarinval, Denoncin, Herman et Goffaux).*

Art. 2 : De soumettre la proposition de décision de ne pas réaliser de rapport sur les incidences environnementales à l'avis de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) et à l'avis du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD), *par 5 voix pour et 4 abstentions (Mrs Clarinval, Denoncin, Herman et Goffaux).*

1.3 **PCA GILSON. ANALYSE DE MOBILITE ET EGOUTTAGE.**

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), notamment les articles 47, 50, 51 et 52, ainsi que les articles 4 et 283/5 ;

Vu la décision de principe du Conseil en date du 7 août 2013 décidant de l'élaboration d'un Plan communal d'aménagement (PCA) sur le périmètre délimité par l'Ancien chemin de Halma, les rues de la Station, des Marronniers, Houchettes et Paul Dubois ;

Vu la délibération du Conseil en date du 7 août 2013 relative au mode de passation du marché et au cahier spécial des charges ;

Vu la délibération du Conseil en date du 30 septembre 2013 relative à la désignation de l'auteur de projet ;

Vu la délibération du Collège en séance du 18 novembre 2014 concernant notamment les objectifs;

Vu les délibérations du Collège en séance des 16 décembre 2014, 20 janvier et 24 février 2015 concernant les options et prescriptions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 mars 2015 adoptant l'avant-projet amendé ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 mars 2015 décidant de ne pas réaliser de rapport sur les incidences environnementales et de soumettre cette proposition à l'avis de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) et à l'avis du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD).

Considérant néanmoins que les flux en véhicules automobiles sont à préciser en ce qui concerne l'accès/sortie rue Paul Dubois ;

Considérant que, avant l'enquête publique, une analyse de mobilité doit être envisagée pour démontrer notamment que la rue Paul Dubois peut supporter la sortie des véhicules ;

Considérant que cette analyse doit être effectuée avant l'adoption provisoire du projet de PCA par le Conseil communal ;

Considérant l'impact potentiel, à terme, sur le réseau d'égouttage et la station d'épuration de Wellin,

Considérant que la capacité nominale de la station étant de 2.600 équivalents-habitants, celle-ci est suffisante pour traiter les effluents des nouveaux ménages ;

Considérant néanmoins que le réseau et la station souffrent régulièrement d'afflux d'eau dus aux précipitations, renforcés par une imperméabilisation croissante des surfaces (rues, trottoirs, parkings, toitures, suppressions d'haies et d'arbres...) ;

Monsieur le conseiller Closson et Madame Bughin-Weinquin se retirent pour le vote des points relatifs au PCA

DECIDE de solliciter du bureau d'étude Impact une analyse de mobilité permettant de chiffrer l'augmentation du flux automobile sur la rue Paul Dubois, *par 8 voix pour et une abstention (Mr Clarinval).*

DECIDE d'inclure l'AIVE dans les instances sollicitées pour avis, *à l'unanimité.*

2 PLAN DE COHESION SOCIALE. RAPPORT ANNUEL

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale du 13 mars 2015 approuvant les documents suivants :

1. Rencontre des partenaires
2. PCS 2014-2019 : validation du rapport d'activités 2014
3. Validation du rapport financier 2014
4. Présentation du travail déjà entrepris et des perspectives pour l'avenir.

Considérant que ces documents peuvent ainsi se résumer quant à leur contenu :

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 :

1. APPROBATION DU PV DU 26 MAI 2014

Pas de remarques, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. PCS 2014-2019 : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014, DU RAPPORT FINANCIER et PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Ce premier rapport 2014, distribué en séance, est réalisé sous forme de questionnaire et son accès n'est exclusivement possible que sur invitation via le lien électronique envoyé par la DiCS.

Trois parties doivent être complétées, imprimées et soumises à la Commission d'accompagnement et au Conseil Communal avant d'être transmises via le lien reçu de la DiCS par voie électronique.

Il est parcouru, en commission d'accompagnement. Pas de remarque.

La fiche descriptive est également vue en séance. Madame Prignon demande de modifier le point 1 qui concerne la description du contexte communal par

les explications suivantes : selon l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) de la commune calculé par l'IWEPS, les grandes difficultés sociales / droits principaux sur lesquels on doit porter attention sont le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale (mobilité) et le droit à la formation. Il y a une très forte population âgée d'où l'intérêt de développer des activités culturelles à destination d'un public plus âgé qui met en évidence des ateliers intergénérationnels (MACA, CCCA, ATL, etc.)

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 :

a) **Intitulé de l'action N° 2 du PCS**
insertion socio professionnelle par la formation pré-qualifiante en environnement

Principaux évènements 2014 liés à cette action :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- 16 stagiaires de Wellin suivis en 2014 en ISP → 4 en équipe environnement, 3 en buanderie, 4 en équipe repas scolaire et nettoyage, 1 en équipe petits travaux du bâtiment et abords, 2 à l'administration communale (MACA, bibliothèque et EPN) et 2 en suivi individuel pour une recherche de formation- Un stage complet <u>au sein de l'administration communale</u> au sein de plusieurs services et maîtres de stage : le bibliothécaire, la responsable de l'EPN, la responsable de la MACA, remplacée, ensuite, par la responsable du service Tourisme et environnement (dès le 10 avril 2014) avec différentes missions : réalisation de panneau, affiche du Marché de Noël, affiche commémoration 14-18, tenue de l'exposition, folder didactique pour le Biodibap (panneau chauve souris grand public), panneau potager ' le potager des potes âgés de la MACA', participation active au Marché de Noël, etc.- deux contrats article 60 |
|--|

Insertion socio professionnelle: le volet « formation en environnement » consiste essentiellement à permettre l'encadrement et le suivi des formations pré-qualifiantes en environnement. Les stagiaires sont admis après un travail réalisé par l'association DEFITS sur les motivations et les objectifs socioprofessionnels des candidats.

- Divers travaux sont réalisés par les stagiaires :
 - Entretien et création d'espaces verts
 - travaux de menuiserie
 - Apporter main forte à certains services communaux
 - Petits travaux en bâtiment

Complémentaire à ce volet, pendant 10 jours, en juillet et en août, la commune et le CPAS ont pris également part à *l'opération « été solidaire, je suis partenaire »* : dix étudiants issus de milieux socioéconomiques différents (moins favorisés ou non) ont été accueillis et encadrés par la même structure. Ils ont participé à 2 journées à l'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya avec les responsables du Contrat Rivière Lesse. Le personnel d'encadrement du CRL a été fortement satisfait du travail accompli en seulement 2 journées!

- Le stagiaire qui était depuis trois ans en contrat d'apprentissage via l'IFAPME a décidé d'entreprendre des cours de patronat et va commencer un nouveau stage dans une autre entreprise.
- ***Cette année 2014, il y a eu aussi l'apport d'un nouveau lieu de stage pour un stagiaire : accueil au jardin communautaire et travaux d'élague*** en forêt comme souhaité par le Collège. Cette tâche a été planifiée dans le planning du service forestier quelques mois à l'avance, avant le début des travaux au jardin communautaire.

Conseil communal du 26 Mars 2015 –PROCES VERBAL

Ces travaux d'élagage, ce sont des travaux pour l'hiver qui doivent débuter fin octobre jusque février voire mars.

Ce travail demande une collaboration avec l'agent de la D.n.f.

Une rencontre avec celui-ci a dû se faire pour montrer les limites de la coupe, et un passage régulier de ce service a été souhaité pour vérifier le travail et motiver l'équipe. Le travail commencé par un des deux formateurs en 2014 a été terminé début janvier 2015 par le second formateur et son équipe.

▪ ***Cette année 2014, il y a eu aussi la continuité de plusieurs nouveaux lieux de stage*** pour un stagiaire, Michael Tieleman (présent en séance) :

→ à l'EPN

→ à la bibliothèque communale,

→ au service Tourisme/ environnement de la Commune

pour permettre au stagiaire de faire ses preuves ou de changer d'orientation et de pouvoir avancer.

Mais il y a également eu l'apport d'un nouveau lieu de stage : au service urbanisme de la Commune

Cette année 2014, vu le souhait évoqué, par les formatrices de D.E.F.I.T.S et les formateurs environnement de la Commune lors de la dernière réunion du Comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale, de pouvoir diversifier les stages et travaux proposés aux stagiaires en insertion socioprofessionnelle ;

Vu que, dans le projet de Plan de cohésion sociale 2014-2019, pour viser la demande évoquée, un des objectifs opérationnels pour répondre à la réinsertion socioprofessionnelle est de développer les endroits de stage ;

une rencontre a été organisée en décembre 2013 entre la coordinatrice du PCS, Nathalie NANNAN, José BONMARIAGE, chef du service travaux, Fabienne FLOCK, formatrice de D.E.F.I.T.S. et un stagiaire pour mettre sur pied concrètement cette possibilité d'un nouveau lieu de stage dans une démarche valorisante pour le stagiaire ;

Il a été demandé lors de cette rencontre de lister les tâches à réaliser dans le travail d'encodage des cimetières communaux, à savoir :

- Travail d'encodage sur le terrain et sur programme informatique
- Attribution pour chaque tombe d'une numérotation
- Encodage de photos
- Encodage des noms de famille
- Travail couplé avec le service population/état civil
- Travail d'archivage sous la responsabilité de Monsieur José BONMARIAGE

Comme il y avait des possibilités offertes et un candidat existant, nous avons organisé une seconde rencontre début janvier 2014 entre le Directeur général, la chef de projet, la bibliothèque, l'EPN et la formatrice de D.E.F.I.T.S. pour éclaircir certains points et mettre sur pied concrètement cette possibilité d'un nouveau lieu de stage dans une démarche valorisante pour le stagiaire cité.

Nous avons mis en avant les exigences de ce stage qui ont été clairement définies : devoir de réserve, motivation, ponctualité, volonté, organisation spatio-temporelle très précise.

Les objectifs du stagiaire ont été fixés : valoriser ses compétences, s'adapter aux exigences du chef de stage, respecter les consignes et terminer les tâches demandées ;

Un horaire a été convenu avec son chef de stage le mardi de 8h à 16h30 au service urbanisme à partir du 28 janvier 2014;

Conseil communal du 26 Mars 2015 –PROCES VERBAL

Nous avons eu un rapport favorable de l'assistante sociale et enfin, le collège a marqué son accord sur cette demande pour une période de stage d'un mois avec reconduction possible en fonction de l'évaluation.

- **Un autre évènement pour cette année 2014** a été l'augmentation du nombre d'heures à la bibliothèque. Il avait 29h semaine au total de ses différents endroits de stages (EPN, Bibliothèque, service de l'urbanisme et du tourisme). Dans le courant de l'année 2014, 3 après-midi ont pu s'ouvrir à l'office du Tourisme avec l'objectif de viser un contrat article 60.

Des moments d'évaluation ont été prévus tout au long de l'année. Cela a suscité des modifications du premier horaire établi et des changements de lieux afin de résoudre des problèmes logistiques (clé à refaire, stagiaire isolé, sans surveillance, occupation ponctuelle d'un agent de la Province dans le bureau du cadastre). Suite à la note de la coordinatrice du PCS, le collège a décidé de l'horaire, services, maître de stage et lieux suivants :

Lundi	8h30 à 16h30	Service Travaux	Mr José BONMARIAGE	Local du cadastre
Mardi	8h30 à 16h30	Service Tourisme	Accompagné par Me Fabienne LAURENT en matinée / hors accompagnement l'après-midi	Bureau du Tourisme/ local du cadastre sauf si agent RW
Mercredi	8h30 à 12h30	Service Tourisme	Me Fabienne LAURENT	Bureau du Tourisme/ local du cadastre
Jeudi	8h30 à 12h30	Service Tourisme	Me Fabienne LAURENT	Bureau du Tourisme/ local du cadastre
Jeudi	13h à 16h30	Service EPN	Me Valérie MARTIN hors accompagnement	local du cadastre
Vendredi	10h à 18h30	Service Bibliothèque	Mr Benoît PIRSON	Bibliothèque
Samedi	9h à 12h30	Service EPN	Me Valérie MARTIN	EPN

Autre évènement 2014:

- Si cette idée du **contrat article 60** était à creuser dans le PV du 26 mai 2014, elle a fait du chemin puisque le Conseil de l'Action sociale a décidé en date du 13 octobre 2014 d'engager les deux stagiaires en article 60 à partir du 1 novembre 2014. Une convention de mise à disposition avec tutorat d'article 60 alinéa 7 a été signée entre l'utilisateur : la Commune et le CPAS. Une évaluation du processus d'insertion est organisée mensuellement et/ou trimestriellement ou dès qu'un problème survient entre le travailleur, Nadine Marchal chargée du suivi des articles 60 et la coordinatrice du PCS.
- Pour ce qui est du second travailleur articles 60 : Michael BAYS a débuté son nouveau contrat le 1 novembre 2014 et ce, pour une période d'un an. Le travail accompli par Michael est toujours satisfaisant. Il faut préciser que, lorsque son formateur est en congé ou attelé à une tâche plus administrative, le travailleur article 60 se retrouve dans d'autres équipes telles que

Conseil communal du 26 Mars 2015 –PROCES VERBAL

l'équipe forestière ou petits travaux sans aucun souci avec l'équipe des ouvriers. Ses prestations sont même complimentées par d'autres ouvriers!

Commentaires de Fabienne Flock, formatrice de DEFITS :

Par rapport à l'état des lieux et tableau avec les chiffres, présenté par Fabienne FLOCK, représentant l'association D.E.F.I.T.S, on peut voir que, sur l'année 2014, l'association chap. XII a eu 45 stagiaires de Wellin, de 18 à 60 ans.

Moyenne d'âge : 34 ans

le + âgé : 60 ans

le + jeune : 18 ans

13 stagiaires entre 20 et 35 ans.

Les 45 stagiaires sont répartis dans les 4 services de D.E.F.I.T.S.

→ le SIS (service d'insertion sociale) : 5 (4 femmes, 1 homme)

→ l'ISP (insertion socioprofessionnelle): 16 (8 femmes, 8 hommes)

→ la RAE (suivi en recherche d'emploi) : 20

→ Article 60 (suivi) : 4

La différence dans les chiffres annoncés résulte du fait que certains stagiaires, durant la même année, passent d'un service vers un autre (exemple : du SIS vers l'ISP ou de l'ISP vers la RAE)

Il y a un total de 1178 heures 30 de stages en équipe environnement et de 1432 heures 45 à l'EPN/Bibliothèque/MACA.

Il y a eu 4 stagiaires de Wellin en stage ISP en équipe repas scolaire et nettoyage à Tellin pour un total de 743 heures et 1528 heures de stages à la buanderie à Chanly réparties sur 3 stagiaires de Wellin.

Il y a eu 5 stagiaires dans le service SIS pour un total de 802h30 heures en ateliers.

Dans le service recherche d'emploi, il y a 20 stagiaires (12 RIS, 3 sans statut et 5 CCI (*chômeur complet indemnisé*))

Il y a eu 4 suivis en contrat article 60 (Michael, Michael à la Commune de Wellin, Grégory à la Maison du Tourisme de la Haute Lesse, Yvette au Val des séniors)

Par rapport au service d'insertion sociale, fin 2014, 1 stagiaire qui est passée en ISP, 3 qui continuent en SIS, 1 réorientée vers une entreprise de travail adapté (ETA).

Par rapport à l'ISP, fin 2014, 3 sont passés dans le service recherche d'emploi, 2 qui ont eu un contrat article 60, 1 en congé de maladie longue durée, 8 stagiaires qui sont toujours présents en 2015, 1 en formation qualifiante (Forem, école de Promotion sociale ou autres qui débouche sur une formation), 1 abandon.

Par rapport à la recherche d'emploi, 4 sont en formation qualifiante, 2 déménagements, 4 abandons, 4 suivis toujours en cours en 2015

et 6 ont obtenu un contrat de travail :

- article 60 Maison du Tourisme de Redu
- Interim en vente
- emploi de serveur dans un resto à Rochefort
- CDD Magasin 'Mr Bricolage de Wellin
- Titre-services
- Emploi nettoyage à Wellin

Les formateurs en environnement pensent que c'est très important de diversifier les stages et travaux proposés aux stagiaires.

Dans un idéal, ils aimeraient que l'on puisse proposer d'autres services aux stagiaires notamment de leur proposer un stage dans la maintenance ou la construction afin de diversifier le stage dans tous les secteurs comme une sorte de 'tutorat' à creuser avec le service des travaux.

Pointons cependant que la personne d'encadrement doit avoir un minimum de compétences pédagogiques nécessaires à la fonction. Cela exige aussi de la patience et de savoir garder son calme face à des stagiaires qui ne sont pas prêts à l'emploi (peu de motivation, langage 'cru'...).

A DEFITS, les places disponibles sont insuffisantes dans les équipes, on joue avec des contrats de 2 jours -3 jours par semaine parce qu'on manque de places pour les accueillir mais on manque de places aussi dans les véhicules disponibles. On essaye de contenter tout le monde en essayant de mettre en place des roulements.

Il ne faut pas oublier les contraintes que les formateurs ont, entre le travail à effectuer et les stagiaires en équipe. Ces derniers arrivent avec leur bagage (parcours difficile et manque de connaissance du terrain).

⇒ En conclusion, c'est un dispositif qui a fait ses preuves, à reconduire. On poursuit cette même démarche valorisante pour les demandeurs.

⇒ **Présentation de l'actualité**

Dans les perspectives 2015,

Pour le formateur en environnement, les perspectives sont d'assurer la continuité du travail en environnement qui occupe une grande place dans le planning du formateur :

- ✚ janvier- février : élagage, déneigement
- ✚ Mars-avril : préparation du fleurissement de la Commune (rempotage- apport d'engrais – soins divers)
- ✚ Mai-juin- juillet-août-septembre : entretien des espaces verts de la Commune + fleurissement + arrosage
- projet de rénovation des jardins (jardin de presbytères, passerelle Maria, aménagement des alentours de la Maison des Associations)
- ✚ Octobre-novembre : entretien des cimetières par la taille et le nettoyage + entretien des espaces verts
- ✚ Décembre : déneigement et début des élagages, entretien et révision du matériel motorisé
- ✚ pointer davantage l'importance de varier et de développer les lieux de stage pour les stagiaires (nouvelle finalité de l'action). Exemple :
 - accueil au jardin communautaire
 - travaux d'élagage en forêt

Conseil communal du 26 Mars 2015 –PROCES VERBAL

à condition d'être prévenu par le Collège et que cette tâche soit planifiée dans le planning du service forestier quelques mois à l'avance et surtout avant le début des travaux au jardin communautaire.

→ Lors de la dernière réunion du Comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale le 26 mai 2014, le souhait évoqué, par les formatrices de D.E.F.I.T.S et les formateurs environnement de la Commune était et est toujours de pouvoir diversifier les stages et travaux proposés aux stagiaires en insertion socioprofessionnelle;

→ Dans le projet de Plan de cohésion sociale 2014-2019, pour viser la demande évoquée, un des objectifs opérationnels pour répondre à la réinsertion socioprofessionnelle est de développer les endroits de stage pour permettre aux stagiaires de faire leurs preuves ou de changer d'orientation et de pouvoir avancer.

Autres lieux de stages visés:

- à la buanderie sociale
- à l'EPN
- accueil aux plaines de vacances communales
- et dans ce nouveau plan 2014-2019, à condition d'avoir des candidat(e)s
- à la bibliothèque communale,
- à la Maison d'accueil communautaire des aînés
- au service Tourisme/environnement
- au service urbanisme
- à la ferme bio – apprentissage du travail de paysan maraîcher

Autres perspectives 2015 :

- ✚ pour pouvoir viser la qualité des stages en insertion socio professionnelle, réitérer la proposition de formations continuées aux formateurs en environnement, notamment en secourisme (premiers soins), mettre à jour la pharmacie (qui part très vite lors de l'opération été solidaire) ou continuer des demi-journées de rencontres entre formateurs pour savoir ce qui pose problème en équipe et, à partir de cela, être plus vigilant quand une proposition de formation est faite (dont le sujet intéresserait les formateurs). Force est de constater que la plupart d'entre eux, s'ils maîtrisent l'aspect technique (savoir-faire) de leur fonction, manquent d'acquis pédagogiques (transmission du savoir) lorsqu'ils sont confrontés à certaines situations, manques qu'ils compensent par leur investissement personnel (savoir-être) mais qui n'est pas toujours suffisant. Eux-mêmes en sont d'ailleurs conscients et sont demandeurs de formation et d'échange de pratiques

→ DEFITS propose de réunir prochainement un après-midi tous les formateurs pratiques, des communes et de DEFITS, afin de les écouter et d'élaborer ensemble un plan de formation qui réponde à leurs attentes et soit en adéquation avec leur fonction de formateur

→ensuite, nous collaborerons, après aval des communes, avec l'asbl NGE, qui, par l'intermédiaire de Benoît HANIN, chef de projets, est disposé" à organiser des journées de supervision au cours desquelles les thématiques retenues par les formateurs seront évoquées

- ✚ Il y aura la participation de l'équipe environnement de Mathieu à la mise en place du **Biodibap 3** qui consiste à l'aménagement du jardin du futur laboratoire de la vie rurale en un site didactique sur l'abeille. Il sera intitulé 'l'abeille ouvrière en milieu rural' :
- les travaux effectués seront répartis sur plusieurs mois (d'avril à novembre 2015)
- mais le travail saisonnier habituel continue (tonte, taille, débroussaillage, nettoyage des parterres)
- et l'encadrement des étudiants sera reproposé en période estivale
- ce qui ne permet pas de savoir répondre à temps plein à toute autre sollicitation notamment les appels à projets divers.

- ✚ Pour ce qui est des articles 60 : Michael BAYS, travailleur sous contrat article 60 pendant une période d'un an : le travail accompli par Michael est toujours satisfaisant. Il faut préciser que, lorsque son formateur est en congé ou attelé à une tâche plus administrative, le travailleur

article 60 se retrouve dans d'autres équipes telles que l'équipe forestière ou petits travaux sans aucun souci avec l'équipe des ouvriers.

- ✚ Pour ce qui est de Michael TIELEMAN, travailleur sous contrat article 60 jusqu'au 31 octobre 2015, les missions à accomplir sont :
 - mise à jour des folders touristiques,
 - réalisation de panneaux touristiques,
 - soutien d'infographie aux événements touristico-culturels.
- ✚ Autre perspective 2015 pour l'équipe environnement : plusieurs demandes d'entrée en équipe sont en attente mais faute de place, on ne peut y répondre positivement à l'heure actuelle.

b) Action N°3 : Bottin de la vie sociale : volet information et communication vers les usagers

Pas d'évènement à ce jour.

On s'était engagé à une actualisation par an mais les différentes missions et échéances de dossiers à faire par la coordinatrice ne lui ont pas permis de mener à bien cette tâche.

Le premier bottin social avait été distribué en juin 2011.

Par rapport à la 1^{ère} édition : de nouveaux services y sont annoncés, une meilleure cohérence des différents services a été pensée, des photos de Wellin ont également été ajoutées avec les modifications et les ajouts que les associations citées dans le bottin ou la population, premier lecteur qui s'est manifestée par téléphone ou par courriel, demandait.

Il a fallu aussi tenir compte du changement de législature avec l'installation d'un nouveau conseil en Janvier 2013, nouvelle Bourgmestre et nouveau Président du CPAS.

Enfin, ce bottin, avant de lancer l'impression, version 2013, a du être relu et approuvé par tous les hôtes s'y trouvant et plusieurs imprimeurs ont été consultés afin que le collège puisse décider à qui attribuer le marché (février 2013). Il a été distribué le 14 mars 2013 en toute boîte et envoi à chaque « hôte » participant dans la brochure.

Envoi de la version informatique au personnel communal détaché à cette tâche afin de le mettre sur le site de la commune et d'y glisser un lien facilement reconnaissable pour la population utilisant le site.

Le pourquoi, la plus-value de poursuivre l'action 3 dans le cadre du PCS 2 :

- Son format accessible et son contenu pratique, non publicitaire sont intéressants pour la population
- Nous avons eu un indicateur nous démontrant, dans les réponses à un questionnaire destiné à la population dans le cadre de la campagne électorale, que 80% des personnes ayant répondu avait eu et lu le bottin
- En termes de diffusion, il y a sur la commune un certain nombre de personnes dont la tranche d'âge atteint + de 60 ans et qui n'utilise pas ou très peu l'outil informatique.
- Il nous semble primordial, dès lors, que la version papier du bottin soit encore envoyée en toute boîte

- En terme de diffusion et pour la population qui utilise le site communal pour y trouver une information bien précise, possibilité de le mettre sur le site de la commune avec un lien facilement reconnaissable pour la population utilisant le site (ce lien = la 1ère page du bottin).
- Différents métiers et personnes ressources sont à même de le diffuser directement auprès d'un public très large plus précarisé
- l'action 3 est préparée avec plusieurs partenaires
- L'action ne nécessite pas une contribution financière de l'utilisateur
- Un ou plusieurs effets de l'action sont mesurables : le professionnel de telle ou telle spécialisation médicale qui demande à la personne comment il a eu connaissance de son nom et dont la réponse est : par le biais du Bottin.
- Cela fait effet 'boule de neige', d'autres organismes demandent, dès lors, à être mis en avant dans le Bottin = cela induit des effets démultiplicateurs sur le bien-être de tous

Par conséquent, il est intéressant de poursuivre cette action 3 dans le cadre du PCS 2. Pour mobiliser les publics précarisés, ce bottin sera transmis aux et distribué par :

- par les aides soignantes à domicile
- par les infirmières à domicile
- par les assistantes sociales du CPAS qui reçoivent un public précarisé en permanence ou sur rdv
- par la coordinatrice du service de soutien à la parentalité (assistante sociale au Service de santé mentale) qui rencontre des familles fragilisées lors du car ONE, lors des ateliers 'massage bébé', éveil à la psychomotricité et ateliers psychocorporels
- par les formatrices ISP de DEFITS (action 2) qui ont une permanence au CPAS
- par les formateurs en environnement (action 4) qui encadrent les stagiaires de DEFITS
- par la formatrice de l'EPN (action 7) qui rencontre, par son action, les personnes fragilisées résidentes du Val des Séniors
- par la responsable de la Maison d'accueil communautaire des aînés et par ses bénévoles (action 8) qui prennent le temps de parcourir le bottin avec les aînés et peuvent s'en servir pour aiguiller la famille proche des participants vers tel ou tel organisme quand l'état de santé se dégrade
- par les responsables des ateliers tricot, couture et filage de laine (action 6)
- par les membres qui composent le Conseil consultatif communal des aînés qui rencontrent, à travers leurs actions, des gens fragilisés
- par les responsables et éducatrices de l'asbl 'la Fermette' qui accueillent des enfants placés par le juge qui peuvent aussi s'en servir comme outil d'information utile à leur service

⇒ Présentation de l'actualité

Dans les perspectives 2015,

- Actualisation de la 3^{ème} version au printemps 2015
- Envoi aux hôtes se trouvant dans le bottin de vie sociale pour relecture
- Modification selon leur souhait

- Mise en page avec la formatrice/responsable de l'EPN
- les procédures de marché pour le choix de l'imprimeur
- Sa distribution en toute boîte du bottin imprimé et envoi à chaque « hôte » participant dans la brochure.

Envoi de la version informatique au personnel communal détaché à cette tâche afin de le mettre sur le site de la commune et d'y glisser un lien facilement reconnaissable pour la population utilisant le site.

Pas de remarques.

- c) **Action N°4 : Projet de jardin communautaire et verger : volet santé et liens intergénérationnels – actions communautaires de quartier& alimentation saine, échange de savoirs, lutte contre l'isolement**

Principaux évènements 2014 liés à cette action :

Pour ce qui est du potager :

Historique :

C'est la quatrième année qu'on travaille au jardin avec de bons résultats et avec des personnes qui sont dans le besoin.

Ils participent à la plantation, à l'entretien, à l'arrosage. Tout ce travail avec du matériel de réemploi.

C'est propre, une petite serre a été montée pour mettre des tomates, des poivrons. C'est un partenariat, avec D.E.F.I.T.S., qui fonctionne bien. Les résidents du Val des Seniors viennent sur place.

Autres commentaires relevés auprès de Mathieu Rossomme, formateur en environnement et de Nadine Marchal, formatrice à DEFITS :
--

Ce projet de jardin communautaire a été quelque peu ralenti en 2013 et 2014 dû aux travaux d'agrandissement du Val des Séniors, Maison de retraite puisqu'il y a eu interdiction de circuler sur le terrain. Mais aussi par l'absence du formateur en environnement attaché plus spécifiquement à cette action. Il a été remplacé de juillet à octobre 2014 par un formateur engagé par DEFITS à mi-temps, décédé depuis. Sa remplaçante a commencé au 1^{er} février 2015.

- On peut cependant, grâce au second formateur, donner quelques explications sur le travail de terrain accompli :
- Aménagement d'une prairie fleurie de +- 25m² semée début d'année et qui devrait bientôt être fauchée
Les étapes ont été réalisées entre mars et mai 2014: Bêchage- Ratissage - Ramassage des cailloux-Semer la prairie et accotement et Arrosage.
Nous avons eu, en 2013 et 2014, de superbes fleurs sauvages telles que bleuet coquelicot, marguerite, cosmos, soucis, etc.
Il est à noter que les graines sont récupérées et réutilisées d'année en année.
Le formateur a pu inculquer au stagiaire qu'un pré-fleuri, c'est une économie d'essence, on ne tond plus.

C'est aussi des fleurs à couper pour les résidents du Val des Séniors et dans les perspectives 2015, pourquoi ne pas garnir les tables du restaurant du Val et de la Maison d'accueil Communautaires des aînés (MACA – action N° 7 développée en page 19)

- Aménagement des accotements qui a commencé par le nettoyage et la plantation de certains arbustes d'agrément et par le semis d'une petite prairie fleurie
- Création d'un espace réservé aux plantes aromatiques. Ils ont réalisé des bacs (espaces rectangulaires ou carrés) pour délimiter des espaces de plantations en récupérant des arbres abattus dans l'espace forestier proche du jardin ' terrain boisé, propriété du Val des Séniors- Vivalia).

→ *La visite du site, après réunion, est proposée à Mme PRIGNON en séance*

- En début d'année 2014, plusieurs réunions ont été organisées avec les responsables de Vivalia, l'accompagnatrice de DEFITS, le formateur en environnement spécifiquement occupé à cette action et la coordinatrice du PCS. L'objectif était de voir comment occuper l'espace forestier, création d'une promenade jusque la chapelle pour les résidents du home et les habitants de l'entité, nettoyage des abords de l'étang.

Pas de collaboration humaine possible avec la Commune, dans le sens où l'employé mi-temps attaché au potager et au verger (mais aussi à des missions d'élagages communaux, etc) peut être détaché en plus au home pendant ses heures de services.

Vivalia, propriétaire des lieux va procéder à l'abattage de certains arbres qui seront vendus à un marchand de bois. Après cette éclaircie réalisée, les formateurs du jardin avec les stagiaires vont pouvoir aménager un espace supplémentaire au jardin en 2015.

Autre projet qui a fonctionné sur le site du Potager Communautaire :

- Réalisation en 2014, à partir de matériel de chantier récupéré, une petite clôture de 1m délimitant l'espace 'jardin'.
- L'équipe de DEFITS a acheté le vernis et les stagiaires ont peint les barrières de la clôture dans la période de jardinage plus creuse.
- mise sur pied un projet "pré-trajet" d'insertion socio professionnelle afin d'offrir aux personnes fragilisées et isolées socialement un autre type d'accompagnement, social et intensif, afin de leur permettre de faire un premier pas vers le marché du travail. Le nombre de stagiaires prévus dans ce projet de DEFITS était de 10 (2 groupes de 5 personnes durant 6 mois chacun).

L'objectif des pré-trajets est l'activation sociale de la partie de la population cible la plus éloignée du marché du travail par la levée des obstacles psychosociaux, culturels, économiques, et autres, afin de permettre à plus long terme une insertion socioprofessionnelle. Pour ces personnes, l'intégration sociale peut constituer dans un premier temps un objectif en soi. Les compétences et les capacités à acquérir et/ou à renforcer peuvent avoir non seulement un caractère professionnel, mais également social. Les actions à mettre en œuvre sont donc de nature diverse, comme des actions curatives ou des actions d'insertion sociale.

La notion d'activation sociale renvoie à la participation à la vie sociale en mettant l'accent sur l'autonomie et l'intégration dans la société. C'est redonner confiance, remettre au travail, les sortir de chez eux.

Ce projet a déjà fonctionné sur le site du Potager Communautaire en 2012.

Les stagiaires ont été engagés en deux équipes, la première de janvier à juin 2014 et une autre équipe de juillet à décembre 2014 pour les 4 communes de la Haute Lesse pour travailler en matinée (mi-temps) sur le site du potager communautaire mais aussi pour de l'égavage en forêt avec le formateur en environnement. L'après-midi, ils étaient pris en charge par la formatrice de D.E.F.I.T.S. pour essayer différents ateliers : informatique, cuisine, réparation de petits mobiliers, etc... La subvention du Fond social européen n'a pas été renouvelée en 2015. Le projet n'est pas réitéré en 2015.

Pour ce qui est du verger,

Commentaires de Fabienne Laurent, responsable du service tourisme et environnement de la Commune:

En ce qui concerne le projet de réhabilitation du verger :

Historique :

le verger, situé derrière le Val des Séniors, et propriété de Vivalia, est constitué de vieux arbres de plus de 100 ans (variétés anciennes) laissé à l'abandon par le locataire du terrain. Depuis de nombreuses années, une idée/ une envie de sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel a germé dans le chef du « service environnement » de la commune. Fabienne Laurent, connaissant le « moteur » de la Régionale Famenne de Natagora dont la devise est « un verger pour l'avenir », a proposé à Natagora d'intervenir sur ce vieux verger.

L'engouement de la Régionale fut immédiat et une convention fut signée entre Vivalia, le Conseil communal et Natagora Famenne afin de sauver le verger.

Pour rappel : en 2011 (automne), Natagora Famenne avait fait presser 1 délicieux jus de pommes issu de ces vieux pommiers.

Certaines classes issues des 3 réseaux de l'enseignement scolaire de notre commune avaient habillé les bouteilles de jolies étiquettes réalisées par les élèves.

Peu avant Noël, Natagora Famenne avec le service environnement et les élèves avaient rendu visite aux résidents du Val des Séniors durant l'après-midi. Les élèves avaient apporté à chacun une bouteille de jus de pomme puis avaient partagé un moment de convivialité autour de gâteaux.

En 2012, l'expérience n'avait pu être réitérée faute de fruit sur les arbres.

Depuis 2011, Natagora Famenne organise 2 week-ends d'entretien du verger/an où la population de Wellin est invitée via toute boîte à y participer. La population a été invitée via le bottin extrascolaire et d'autres moyens de communication à venir planter, en novembre, des fruitiers d'anciennes variétés sur le site.

- D'autres actions élaborées par la Régionale Famenne de Natagora, dans 2 projets intitulés, le premier " un verger pour l'avenir" (plantation d'arbres fruitiers) et un second projet intitulé "Artisa...Nature " ont été reconduites en 2014 :
- 1. il y a eu des actions élaborées par les bénévoles de la Régionale Famenne de Natagora dont le leitmotiv est ' un verger pour l'avenir'.

Le but est de sauvegarder et de restaurer des vergers d'anciennes variétés de fruitiers. Ici, intervient le partenariat avec DEFITS puisque le rôle des

stagiaires de DEFITS consiste à l'entretien du sous-étage de ces vergers sur la Commune de Wellin. L'équipe a d'ailleurs replanté une vingtaine d'arbres d'anciennes variétés de fruitiers sur le site.

- Au niveau des pommes, elles ont pu être mises à l'honneur lors du premier petit déjeuner OXFAM organisé à Wellin le Dimanche 12 octobre 2014 et qui a accueilli 125 personnes : c'était le seul fruit frais présent sur la table du petit déjeuner. Les pommes avaient été ramassées par les bénévoles de la Régionale de Natagora
 - Ce jour-là, le pain a été confectionné par les soins d'un résidant de jour de la MACA (ancien boulanger) et cuit dans le four à pain jouxtant la Maison des Associations.
 - En outre, toujours avec la même motivation, mais dans le cadre du BIODIBAP (*= accueil de la biodiversité aux abords des bâtiments publics – à l'initiative de l'ancien Ministre Nollet*), les bénévoles ont aménagé une ancienne prairie abandonnée dans le village de Chanly. On y retrouve des panneaux didactiques expliquant le rôle des plantes pour les pollinisateurs sauvages : saules, consoues, prairies fleuries, vergers sont ainsi mis à l'honneur. Malheureusement, la Lesse est sortie de son lit et a emporté les aménagements récemment créés (semences et clôture).
 - Le service environnement de la commune (aussi bien technique qu'administratif) a travaillé ensemble pour organiser dans les différentes écoles de l'entité différentes activités et ateliers en faveur de la préservation des chauves-souris (ateliers fabrication d'abris, plantation de haies et animations didactiques en classe).
Il y a eu un échange entre les stagiaires en formation et les élèves des différentes écoles. Beaucoup de questions posées par les enfants ...
 - Par ailleurs, les enfants de l'école communale de Lomprez ont pu réaliser un pré-fleuri et un potager grâce au soutien du service environnement et ce, dans le cadre du Benjamin de l'environnement.
2. En ce qui concerne le second projet élaboré par les bénévoles de la Régionale Famenne de Natagora et intitulé "Artisa...Nature " qui a désiré faire le lien entre nature et artisanat, en particulier dans la vannerie sauvage en proposant, au local du Tombois, 5 stages (5 we) en lien avec le verger et le four à pain, il s'est pérennisé sur la commune par des stages qui exploitent les différents sites d'oseraie mis en place par la régionale Famenne sur la commune de Wellin : le site de Chanly (Val des Séniors) et le site de la salle de Lomprez :

de base	WE des 22/23 novembre : récolte des végétaux et initiation aux techniques vannières
	Lundi 1 et mardi 2 décembre: initiation à la technique du Zarzo
	Lundi 12 et mardi 13 janvier: bois et vannerie
	Lundi 16 et mardi 17 février: paniers en tous genres
	WE des 21/22 mars : ruches en paille (capte essaim)

Ces saules peuvent être valorisés et exploités dans le cadre d'activités avec les stagiaires DEFITS.

La formatrice SIS de DEFITS n'hésite pas à en faire part à la responsable du service environnement de la Commune lorsqu'elle en a besoin dans le cadre d'ateliers avec les stagiaires. Il y a, en effet, des réalisations d'osiers dans le jardin sur le site du Val des Séniors.

Exemple : le bac à eau a été caché par des plantations en osier (dans un souci esthétique), un banc a été réalisé et placé autour de l'arbre.

Une parcelle, qui se situe juste à côté du pré fleuri du potager, a été dédié à cet effet.

En ce qui concerne la récolte des pommes, les plus belles pommes, dans un genre de rituel, étaient ramassées par le formateur en environnement (absent actuellement) et les stagiaires et mises à la disposition des résidents sur le banc. Les résidents venaient chaque jour, à la saison des pommes, en chercher.

Remarque ⇒ Que ce soient les actions menées autour du potager / oseraie ou verger, elles apportent une présence continue et une animation de vie au Val des Séniors. Mais aussi une diversification des activités liées au potager.

Les perspectives 2015 sont de :

Commentaires de Mathieu Rossomme, de Nadine Marchal, formatrice à DEFITS et de Fabienne Laurent, du service environnement de la Commune:

- mettre en place, avec l'aide des formatrices de DEFITS, un cours, un parallèle sur comment utiliser la récolte pour avoir plus d'impact. Comment ? En renforçant la capacité qu'a chaque service d'éduquer à l'alimentation et de prendre en compte son public dans une logique de promotion de la santé (cours l'après-midi avec les stagiaires en pré-trajet – 6 stagiaires de janvier à juin 2014 et 6 stagiaires de juillet à décembre 2014).

Piste ? le CLPS Lux propose un atelier-outil qui fera voyager dans l'équilibre alimentaire afin d'échanger sur l'alimentation, les besoins, les plaisirs et la santé au départ d'un inventaire des aliments et des boissons consommées par chacun. A tester.

L'observatoire de la santé a un pôle action avec des gens spécialisés sur la diététique au niveau de l'éducation.

On souhaiterait espérer une collaboration possible avec Nadine YERNAUX qui coordonne les animations de cuisine de DEFITS afin d'agir en tant que partenaire sur des actions répondant à l'axe santé

→ La parole est donnée à Estelle DESSAINT, qui est dans la cellule éducation santé de l'Observatoire et qui pourra faire le relais au niveau communication auprès de son équipe de professionnelle à l'Observatoire.

Elle a déjà été par le passé en contact avec DEFITS. Ce qui pourrait être envisagé avec Nadine YERNAUX, c'est :

- un éclairage diététique
- faire un zoom sur les matières grasses, les légumes bio
- faire un style d'animations sur ces thématiques et approfondir certains points

Ses coordonnées sont échangées et seront remises à la coordinatrice des animations cuisine de DEFITS via le Procès-verbal : Estelle DESSAINT, service prévention santé/ action sante animation Rue de la station, 49 6900 Marloie 084/31 05 02 obs.sante@province.luxembourg.be

- Emilie Lecuivre, pour la Maison de la Culture de Marche (MCFA) propose de pointer dans de futurs projets la culture dans l'axe santé afin de toucher aussi un public précarisé ; il y a moyen d'utiliser la culture pour aller vers la sensibilisation et surtout avoir le déclic, avant de lancer un projet, un spectacle, d'intégrer le PCS, le CPAS avec son public et les tickets culture 'article 27' mais aussi le tourisme et l'environnement.

Autres perspectives 2015 :

- ✚ Après cette éclaircie réalisée sur le site du jardin, les formateurs du jardin avec les stagiaires vont pouvoir aménager un espace supplémentaire au jardin en 2015 en créant un kiosque : réalisation d'un espace plat accessible au PMR, plantation autour de cet espace d'une haie en osier qui permettrait d'avoir une structure qui ressemble à un kiosque et qui serait un espace détente et ombragé pour le public visé. Ce projet fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la journée de l'arbre, projet qui doit être rentré pour le 30 juin 2015 avec un budget de 2500€ visé. (pour l'achat de matériel et la plantation)
- ✚ Une autre action visée est la création d'un chemin d'accès au jardin, de la route située derrière le home où se situe la barrière près du verger jusqu'au chalet existant où un espace plantation et repos sera aménagé pour les PMR (empierrement du chemin, réalisation de bacs de plantation en hauteur et petits salons réalisés avec des palettes de récupération). Ce projet fait aussi l'objet d'une subvention provinciale, projet qui doit être rentré pour le 6 mars 2015 avec un budget de 1000€ visé. (pour l'achat de petits matériels, bordures, de stabilisé). Les bacs seront réalisés avec du matériel de récupération.
- ✚ Au niveau de l'aménagement du lieu, des semis seront réalisés par les stagiaires et la formatrice dans un lieu couvert puis installés au jardin.
- ✚ Une série de boutures a été réalisée : plantes ornementales et plantes à fleurs (hortensia, rosier) → l'optique sera d'utiliser la floraison pour réaliser des bouquets.
- ✚ Un espace de plantation d'osiers sera réalisé (les boutures sont prêtes). Cet osier sera utilisé pour des réalisations en vannerie (support pour des plantes grimpantes, banc autour des arbres, nichoirs,...)
- ✚ Les légumes récoltés seront utilisés pour et par les stagiaires de DEFITS dans les ateliers cuisine qui ont lieu le mardi matin toute l'année.
- ✚ Réalisation de confiture avec les petits fruits tels que framboises, mûres, groseilles
- ✚ Une autre idée pour utiliser les pommes du verger serait de faire une journée ' jus de pomme' pour utiliser le délicieux jus de pommes issu de ces vieux pommiers.

On pourrait y associer certaines classes issues des 3 réseaux de l'enseignement scolaire de notre commune, comme cela avait déjà été fait en 2011. Les enfants avaient habillé les bouteilles de jolies étiquettes réalisées par les élèves. La Bourgmestre ajoute que c'est une activité qui avait plu beaucoup autant aux enfants qu'aux aînés.

Peu avant Noël, Natagora Famenne avec le service environnement et les élèves avaient rendu visite aux résidents du Val des Séniors durant l'après-midi. Les élèves avaient apporté à chacun une bouteille de jus de pomme puis ont partagé un moment de convivialité autour de gâteaux.

Les gâteaux pourraient être réalisés par les stagiaires de l'atelier cuisine de DEFITS. Fabienne Flock ajoute que la nouvelle formatrice en environnement, Cécile, a déjà pris les premiers contacts pour presser le jus.

- ✚ On évoque aussi l'idée de participer à une journée 'porte ouverte' qui serait l'occasion de montrer le savoir-faire des stagiaires du jardin : faire des petites animations : un atelier cuisine, un bar à soupe comme présenté lors de la journée "porte ouverte" de l'ACRF en 2012*. Nous pourrions disposer de tonnelle du Val, de bancs et tables, de réchauds et installer le tout au jardin ou aux alentours du cerisier situé à l'entrée du verger (à voir avec la directrice du Val).

*l'échange vécu en 2012 avec l'ACRF, dans le cadre du projet « J'agis pour mon environnement, 1001 trucs et astuces » avec réalisation d'une porte ouverte au potager où jeunes et moins jeunes (résidents du Val des Séniors ou extérieurs) avaient pu partager des trucs et astuces ancestraux contre les nuisibles du jardin ou pour faire pousser les légumes oubliés avant de déguster, au local du Tombois (où ont lieu les ateliers cuisine) du potage et les mets préparés.

- ✚ Les enfants du Conseil communal des enfants dont la mise en place s'est faite fin 2014 pourraient être acteurs sur le terrain du jardin et du potager en réalisant des activités avec les stagiaires encadrés par les formateurs et l'animatrice du CCE en visant un échange de savoirs.
- ✚ Les stagiaires de DEFITS qui participent au service d'insertion sociale réalisent, depuis plusieurs années, le goûter du CCCA annuel. Il aura lieu en 2015, le mardi 21 avril.
- ✚ faire vivre le potager communautaire et le verger à ce niveau de réussite mais aussi travailler sur la partie du verger supérieur au jardin
- ✚ créer un chemin de promenade avec quelques bancs réalisés par nos soins en rondin. Ces rondins sont récupérés dans le bois appartenant au Val. Cette promenade sera accessible aux résidents les plus valides, qui ne dépendent de personne. Tout est clôturé. Il y a quelques endroits à débroussailler autour des bancs pour y accueillir la floraison de fleurs sauvages.
- ✚ pour faire vivre le verger, faire coïncider les dates d'un jogging (comme ce sport se développe à Wellin) à la saison des pommes et offrir une pomme à chaque participant
- ✚ En termes d'achat de matériel, on pourrait étayer la réalisation de bacs en hauteur supplémentaires pour faire un petit potager à hauteur des résidents. Ces bacs de 4m de long sont faits à 90cm de haut et +/- 1m de large avec accès

tout autour (pour les personnes à mobilité réduite) et réalisés en rondin de mélèze.

- ✚ Les bacs en hauteur sont prévus pour recevoir des plantes aromatiques et permettent aux résidants de réveiller leur sens.
Le coût est nul puisque l'équipe récupère les arbres secs sur pied dans la propriété du Val des Séniors. En même temps, cela permet de créer une éclaircie dans le bois.
- ✚ En termes d'achat de matériel, il faut penser sérieusement à recouvrir la toiture de la cabane de jardin en vue de tenir le local au sec et pouvoir nous protéger en cas de grosses averses: le cout en roufing ou en profilé de tôle reviendrait à +- 40m² à 15€ le m². Mais protéger le matériel, les semis et le cabanon est essentiel à sa survie.
- ✚ Même demande pour l'électricité où deux néons sont souhaités pour le cabanon ainsi qu'une prise (la tranchée est faite et traverse la route avec un tire-fil depuis 2013). Le fil sort de la cave du home, il faut juste le brancher par un homme de métier (ouvrier communal électricien) au tableau.

Autres perspectives 2015 :

- ✚ En préparation du second petit déjeuner OXFAM, outre une sensibilisation du grand public à la problématique Nord-Sud, on envisage d'organiser un jogging dont les bénéficiaires reviendraient au 'Petit déjeuner OXFAM' pour le soutien des pays en voie de développement.
- ✚ Le potager des enfants de l'école communale va continuer cette année. Après une première année mitigée (pauvre en récolte), l'année 2015 devrait porter ses fruits à condition de choisir des cultures adaptées aux bacs de culture (radis ronds, salades, mâche, épinards ou même de petits fruits tels que fraisiers ou encore aromates)
- ✚ Fort de leur expérience, l'école de la Communauté française envisage la mise en place d'une mare didactique
- ✚ Par rapport au Marché de Noël, dans un souci de solidarité et de fraternité, le collège a proposé aux exposants de soutenir le projet communal d'aide aux personnes âgées (MACA) en laissant leur quote-part d'inscription (qui s'élève à 40€). Ainsi en 2013, 620€ ont été alloués à la MACA. En 2014, les exposants ont laissé 520€.

Le travailleur sous contrat article 60, Michael, intervient et donne un coup de main pour la tenue du bar.

- ✚ Dans les autres perspectives 2015-2019, il y aura la participation du formateur en environnement, Mathieu Rossomme et de son équipe de stagiaire et travailleur article 60 à la mise en place du BIODIBAP 3
(= accueil de la biodiversité aux abords des bâtiments publics – à l'initiative de l'ancien Ministre Nolle). Cette action consiste à l'aménagement du jardin du futur laboratoire de la vie rurale en un site didactique sur l'abeille. Il sera intitulé 'l'abeille ouvrière en milieu rural'. Cet endroit est situé à Sohier, village de l'entité. Le bâtiment ne sera pas disponible en 2015, mais le jardin devrait déjà être utilisable.

Encourager les projets qui toucheraient plusieurs actions, c'est justement ce qui doit être mis en avant dans le plan 2014-2019.

Encourager encore le partenariat, c'est un pilier du PCS et il y a dans les actions du Plan proposées ou dans les perspectives, des choses énormes qui sont entrain de se mettre en place

d) Action N° 5 : Projet de cuisine communautaire et four à pain : volet santé et liens sociaux – solidarité intergénérationnelle & coordination de réseaux

Principaux évènements 2014 liés à cette action :

- Encouragement des initiatives par l'organisation aux vacances scolaires de Pâques, d'été, vacances de Toussaint et semaine de carnaval 2014 d'un stage EPN/Cuisine.
Ces stages et leur partie culinaire ont permis l'échange et la transmission du savoir-faire traditionnel rencontrant les objectifs de la Région Wallonne en donnant réponse au volet ' animation ' du projet « Générations Rurales » par l'impulsion d'un travail de partenariat entre la commune, l'extrascolaire, l'EPN et des citoyens en demande de partager leur connaissance.
A la demande des parents, ce stage extrascolaire epn/cuisine sera reconduit pendant les congés scolaires des enfants en 2015 toujours avec le même succès et en combinant l'apprentissage informatique, le matin, avec la responsable et formatrice de l'EPN, Valérie Martin.
- Ce stage extrascolaire initial, qui avait débuté aux vacances de carnaval 2012, fut la première partie d'un projet culinaire intitulé depuis « Les Toqués de la casserole » qui était souhaité au local du Tombois à Chanly, intention qui avait été annoncée au comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale en octobre 2011 et qui a été mis en place avec un public adulte et/ou intergénérationnel, pour la première fois, le 1 mars 2012.
Atelier culinaire qui a lieu, depuis 3 ans, tous les 15 jours, le jeudi de 19h30 à 22h30.
12 participantes /séance gastronomique était le nombre de départ en 2012. Il est actuellement de 12 personnes inscrites en 2014.

Questions posées par la gestionnaire de la Région wallonne, en séance : qui propose le menu? Au départ, c'était l'animatrice qui venait avec ses recettes. A l'heure actuelle, ce sont les participantes qui veulent travailler avec tels ou tels ingrédients. Les recettes, les envies viennent des participantes...
C'est gratuit ? Ils payent juste les ingrédients.. Lieu, dans une école ? Une ancienne école, transformée en salle de festivité...
- En mars 2014, organisation aux vacances scolaires de carnaval 2014 d'un stage EPN/Cuisine : préparation d'une recette complète (plat et dessert) par jour que les enfants du stage (8-12 ans) reprennent à la maison pour faire goûter à leurs parents. Un livret avec les différentes recettes est remis aux enfants en fin de stage.

Conseil communal du 26 Mars 2015 –PROCES VERBAL

Le dernier jour du stage, organisation exceptionnelle du goûter des aînés dans le cadre des festivités du carnaval de Wellin. Le groupe 'La Troupalino a rejoint les enfants au local du tombois le jeudi pour préparer tous ensemble des tartes et des galettes. Le vendredi, le stage s'est déroulé à la Maison des Associations, en présence des aînés de la Commune, la Troupalino, les enfants du stage et leur animatrice dévouée. Les participants de la Maison d'accueil communautaire des aînés et leur animatrice/responsable y étaient aussi pour commencer de façon intergénérationnelle, les festivités du carnaval. Les enfants ont mis la main à la pâte pour servir le goûter. Les saltimbanques, joyeux luron du carnaval ont rejoints les invités dans l'après-midi pour leur offrir leur traditionnel pecket.

- Dans le cadre de la quinzaine d'animations des Well'in folies (*action N° 9 du Plan de cohésion sociale- développé en page 23*), les bénévoles de l'atelier cuisine ont préparé plusieurs moments gustatifs :
 - Le 25 avril, confection d'un lunch pour la conférence de presse
 - le 10 mai, toast et amuse-bouche pour l'inauguration
 - le 17 mai, soupe à l'oignon pour le bal des cochran's
 - le 23 mai, préparation de tartes lors de la pièce de théâtre en wallon à la salle de Lomprez

- En juin 2014, les participantes de l'atelier cuisine ont eu rendez-vous à la Maison des Associations pour le souper des bénévoles des well'in folies : préparation de spaghetti et tiramisu aux fruits. Partage, dans un moment convivial et intergénérationnel, d'un repas préparé par « les Toqués de la casserole » et dirigé par l'animatrice cuisine, Maryse Robert.
- Le 11 juillet, les 'toqués de la casserole' et quelques enfants de l'institution 'la Fermette' où Maryse Robert y est éducatrice des enfants placés par le juge ont confectionné tartes, galettes et roulés aux fruits pour partager ces mets avec les personnes âgées du Val des Séniors (qui se situe en face de la fermette). Pour les résidents qui ne descendent plus au réfectoire, l'animatrice et les enfants sont montés aux différents étages pour leur conduire les pâtisseries. Ces moments ont été immortalisés par l'assistant social du val des Séniors.

- Le 7 août, réalisation du traditionnel barbecue du groupe des 'Toqués de la casserole' : chacun fait sa préparation chez soi et c'est un partage convivial du repas qui est annoncé, preuve de la cohésion sociale qui y règne.

- Le 24 août 2014, une journée « tricot » en partenariat avec l'atelier 'tricot, couture et filage de laine' (*action n° 6 du PCS développé en page 16*) fut planifiée. Lors de cette porte ouverte des fileuses d'ici et d'ailleurs, les personnes présentes ont dégusté différentes préparations culinaires salées et sucrées confectionnées par les dames de l'atelier cuisine de Mme Robert.

- Le 27 septembre 2014, le groupe participe à la « journée des associations ».
Au programme :
 - assiette gourmande de crudités
 - stand pâtisseries

- Panneau didactique reprenant l'utilisation du four avec photos et présentation de l'atelier cuisine
- Du 27 au 31 octobre 2014, organisation aux vacances scolaires de Toussaint d'un stage EPN/Cuisine.
- En décembre, en partenariat avec les classes de 1^{ère} et 2^{ème} primaire de l'école libre St Joseph, Maryse Robert a remis aux enseignants de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire une recette. Celle-ci a été déchiffrée par les enfants lors d'un travail didactique réalisé en classe par les enseignants en petits groupes. Suite à ce premier travail, le 16 décembre, Maryse Robert a rejoint les classes pour réaliser ensemble la recette : lecture, pesée, mélange et cuisson.
- Le week-end du 13 et 14 décembre 2014, le groupe a pu mettre ses talents en valeur lors du troisième « marché de Noël », à la Maison des Associations organisé par le service tourisme de la Commune : ils ont travaillé, dès le vendredi, à la préparation de mets culinaires salés et sucrés pour vendre au Marché et tout fut vendu, de la soupe de scampis, à la tartiflette, en passant par les galettes, les gâteaux au chocolat, les cougnous... Avec le bénéfice des ventes, un repas convivial est envisagé afin de remercier chaque bénévole du groupe.

Présentation de l'actualité

Dans les perspectives 2015, l'animatrice aimerait

- ✚ continuer l'animation de stages extrascolaires, lors des congés scolaires d'hiver, de printemps et d'été, des enfants en collaboration avec le service Accueil Temps Libre (ATL) au local extrascolaire communal, au local du Tombois (Animations 'générations rurales') et en collaboration avec le service Espace Public Numérique (EPN), espace situé dans les bâtiments de la Maison des Associations ;
- ✚ Le 26 avril 2015, le groupe de cuisine « Les Toqués de la casserole » sont déjà conviés au 'Carrefour des générations' organisé sur la Commune voisine de Tellin. Au menu : animation à destination des enfants présents avec une préparation culinaire originale.
- ✚ Organiser un goûter intergénérationnel en programmant au mois d'août lors d'un stage extrascolaire EPN/Cuisine, une activité avec les enfants où les résidents du Val des Séniors seraient invités, ils seraient accueillis par les enfants qui leur prépareraient un goûter - à organiser cet été avec la Directrice du Val des Séniors .
- ✚ Sensibiliser la population lors d'une journée « cuisine ouverte » et mettre en place une action avec l'observatoire de la Santé qui dispose de personnel compétent dans la diététique et l'animation sur « comment concevoir un menu équilibré ? »

Mode opératoire :

- En prémices de l'atelier de cuisine communautaire, pendant 1 heure, les animatrices, diététiciennes de l'Observatoire de la Santé, font une sensibilisation sur l'alimentation équilibrée / les fruits et légumes / la pyramide alimentaire pour redonner les principes d'une alimentation équilibrée et de l'importance de la variété des menus
- Ensuite, le groupe réalise le menu du jour qui a été choisi avec l'animatrice cuisine et les

animatrices diététiciennes de l'Observatoire.

→ Les gens spécialisés en diététique au niveau de l'éducation de l'Observatoire se proposent d'agir en tant que partenaire sur ces actions répondant à l'axe santé et ce, pour plusieurs groupes différents, en vue de toucher un plus grand nombre de citoyens

- ✚ Les gens spécialisés en diététique de l'Observatoire proposent également leur service, en collaboration avec l'atelier cuisine communautaire et le service extrascolaire communal, lors de la manifestation citoyenne à destination des enfants de 8 à 12ans : « Place aux enfants » qui a lieu annuellement le 3^{ème} samedi du mois d'octobre :

Mode opératoire :

- Animation d'une heure
- 20 enfants maximum
- Animation 'découverte des fruits et légumes' / animation sur l'eau /sensibilisation en vue d'une alimentation équilibrée
- Coût : gratuit

→ La parole est donnée à Estelle DESSAINT, qui est dans la cellule éducation santé de l'Observatoire et qui pourra faire le relais au niveau communication auprès de son équipe de professionnelle à l'Observatoire.

Ce qui pourrait être envisagé avec Maryse ROBERT, c'est :

- un éclairage diététique
- faire un zoom sur les matières grasses, les légumes bio
- faire un style d'animations sur ces thématiques et approfondir certains points

Ses coordonnées sont échangées et seront remises à Maryse via le Procès-verbal :

Estelle DESSAINT, service prévention santé/ action sante animation

Rue de la station, 49 6900 Marloie 084/31 05 02

obs.sante@province.luxembourg.be

Maryse fournira le planning des rencontres à Nathalie.

La coordinatrice du PCS fournira le planning des rencontres du Tombois à l'observatoire pour que l'équipe de Marloie puisse planifier une première date de rencontre, une soirée à Chanly pour débiter l'atelier des 'Toqués de la casserole' par une animation sur la santé (travail sur la pyramide alimentaire, alimentation équilibrée, zoom sur les produits...)

- ✚ faire des actions de sensibilisation avec l'Observatoire de la Santé en collaboration avec la coordinatrice Service Insertion sociale (SIS) et les stagiaires de D.E.F.I.T.S
- ✚ Mettre en valeur le groupe de l'atelier cuisine par la préparation de mets culinaires salés et sucrés vendus lors du Marché de Noël annuel à la Maison des Associations (mi-décembre) ou lors de manifestations « nature » comme les balades équestres, balade champignons et inaugurations diverses organisées par le service Tourisme de la Commune ou lors des portes ouvertes de la Maison d'Accueil Communautaire des Aînés(MACA)

Autres perspectives 2015 :

- ✚ Participer au Well'in folies, action 9 du Plan de cohésion sociale 2014-2019

- ✚ Le 4 juin 2015, un atelier cuisine pour les ‘Toqués de la casserole’ sera organisé spécifiquement par rapport à la cuisson au four à pain :
 - Réalisation de pizza
 - de pain
 - et cuisson de différents, tout cela avec le four.
- ✚ En juin 2015, initiation à la cuisson du four à pain sous forme de
 - porte ouverte à la population intéressée
 - moyen de faire connaître l’atelier ‘Les Toqués de la casserole’
 - sensibiliser les gens à venir découvrir le four à pain

Au niveau du four, pour rappel, il y a eu, en février 2012, l’installation d’un four à pain: projet communal développement rural / éducation permanente à Chanly/ accueil extrascolaire/ EPN. Par rapport à ce four à pain, l’installateur a donné un cours d’utilisation du four en février 2013. Monsieur DETRY de Sohier a initié l’animatrice cuisine aux techniques de cuisson du four avec la préparation de pain et cuisson de tartes au riz dans le four

Il est à noter que ce four à pain a été utilisé le we du 2-3 février 2013 et du 2-3 mars 2013 pour la cuisson de pains et de tartes aux pommes - we actions Natagora qui ont eu lieu au local du Tombois dans le projet "Artisa...nature"

Conclusion générale : c’est un atelier convivial qui s’est ouvert, sur inscription de 15 personnes maximum par séance. Aucune connaissance n’était pré requise, les bons trucs se dégustent avec les yeux, la bouche et le nez ! Les participantes y vont pour passer un moment convivial, partager différentes recettes, petits trucs et astuces : travailler les légumes de saison, confectionner des pâtisseries, des verrines, et cuillères en amuse bouches mais aussi préparer des recettes faciles pour tous...

Au départ, les gens venaient « au cours » comme ils disaient mais ce n’est pas cela qui a lieu : l’animatrice apporte la recette, elle les guide et ensemble, ils réalisent la recette du jour proposée.

Au niveau du public bénéficiaire inscrit : la plus jeune a 18 ans et la plus âgée avait 83 ans.

Remarque générale :

Il y a dans le PCS des types d’actions particulièrement bien réussies qui pourraient servir pour d’autres : les ateliers, c’est une volonté participative d’un groupe.

Ce sont des actions imaginées et issues d’eux-mêmes, c’est participatif, c’est dynamique, ça vient des citoyens. L’implication est plus grande car cela répond à une demande.

⇒ C’est un dispositif qui a fait ses preuves, en termes de partenariat et de capacité des acteurs à travailler ensemble, à reconduire. On poursuit cette même démarche valorisante pour les habitants.

Pas d’autres remarques.

- e) **Action N°6 : Atelier tricot, couture et filage de laine : volet liens sociaux – solidarité intergénérationnelle**

Commentaires pris auprès de Dominique Deprez et Brigitte Lucas, responsables et animatrices de l'atelier :

Principaux évènements liés à cette action en 2014:

- Pérenniser la mise en place de l'atelier hebdomadaire 'Fils et laines' pour enfants dès 10 ans, ados et adultes (ouvert le 4 octobre 2011 et décrit comme suit (historique):
*« Tricoter, coudre, crocheter, filer: un truc de grand-mère ?
Oh, non ! C'est de plus en plus tendance !
Créer des accessoires à la mode, customiser des vêtements de récup ou filer le fil fantaisie...
Voilà pour brancher les jeunes, moins jeunes, moins, moins jeunes. Aucune connaissance pré-requise, les bons trucs se 'refilent' ! »*
- Développement d'un projet autour de la laine dans un but d'échange du savoir-faire traditionnel
- Réalisation d'un programme d'animation autour de la laine répondant aux demandes des habitants du grand Wellin et des communes limitrophes
- Poursuite d'un atelier convivial basé sur les connaissances partagées et la satisfaction qui en découle
→Projet issu d'un appel à projet communal qui s'est développé de façon indépendante et autonome avec, à l'heure actuelle, 6 responsables et 25 participantes (de 10 à 77 ans).
- Participation aux carrefours des générations avec une commune limitrophe (Tellin 9km, village de Resteigne): partage de connaissances et d'expériences sans but lucratif. Exposition des réalisations et vitrine de notre groupe « les fils en folie » ce qui a occasionné deux nouvelles adhésions.

Participation sur la Commune de Tellin depuis 4 ans sur différents villages (Bure, Resteigne, Tellin) : apprentissage au tricot pendant lequel les gens vont s'essayer au tricot en se passant l'ouvrage. L'objectif était d'apprendre aux plus jeunes. Les animatrices, pendant ce temps, travaillaient au rouet. Un léger écolage au rouet a été proposé mais ne sera pas réitéré suite au dégât occasionné sur un rouet mal manipulé...
- Création d'un partenariat avec les filandières de Wallonie : Ce groupe est maintenant bien défini, fonctionne avec l'atelier de Chanly. Toutes les réalisations ont été exposées à Liège au palais des expo 'art et métiers' qui s'intitulait 100% laine. Des rencontres sont organisées tous les deux mois (prochaine rencontre en avril 2015, à Huy).
Attention, pour faire partie des filandières de la Wallonie, il faut être fileuse, actuellement, il y a 8 fileuses dans le groupe de Chanly. Les fileuses teignent la laine, tricote avec de la laine de mouton, de lapin, etc. Elles ont des projets communs : exemple, la prochaine fois, elles doivent venir avec de la laine cardée, et l'offrir à une autre fileuse qui doit faire quelque chose avec et l'offrir à nouveau à une autre.

Le but est de créer de la cohésion dans le groupe, et apprendre à se connaître. Ce sont les filandières de la Wallonie, ce qui signifie, de toute la Wallonie, elles voyagent aussi bien à Liège, que dans le Hainaut. Les dames se réunissent à Forzée mais aussi à Namur, dans toute la Wallonie. . . . A Forzée, ma télé est venue pour filmer toutes les fileuses et interviewer quelques unes. C'est une fierté pour elles mais aussi la fierté de partager cette passion entre elles.
Il y a tous les âges (de 20 à 75 ans) et beaucoup de travail derrière. . . . Toute le monde peut apprendre mais il y a énormément de travail, de préparation. Tout le monde n'en fait pas sa passion et arrête après quelques

essais. Seules les passionnées motivées s'accrochent. Certaines personnes se déplacent jusque Chanly pour venir chercher le savoir des dames expérimentées, notamment par rapport au travail de la filandière et une fois l'apprentissage convaincant, ne participent plus au groupe.

Les objectifs sont : partage d'expérience, d'achats groupés de matières premières, rencontre ensemble chez un producteur de laine.

- Participation au 3^e marché de Noël à la Maison des Associations, le week-end du 13 et 14 décembre 2014, organisé par Fabienne Laurent du service tourisme/ environnement de la Commune. Le groupe des 'fil'en folie' a organisé le marché, cette année, avec une nouvelle recrue qui tricote très bien. *L'objectif était d'attirer de nouvelles personnes dans le groupe de Chanly en présentant leurs réalisations (écharpes, mitaines, coussins, décorations de Noël au tricot, pull pour enfants, bonnets, etc.) et en tricotant, sur place, pour montrer quelques techniques de tricot.*

Si la vente n'a pas été fructueuse, la rencontre avec les autres exposants et la découverte de leurs préparations pour le marché de Noël, sont deux points très enrichissants. La petite demoiselle de 10 ans a exposé ses réalisations, au stand des 'fil en folie'. Et depuis, elle participe, quelques fois au groupe du mardi soir.

En règle générale,

Cet atelier 'Fil en folie', cette action, à priori non envisagée dans le plan de cohésion sociale en 2009 mais intéressante de par sa dimension sociale, a permis le rapprochement entre citoyens d'un quartier mais aussi de l'entité (covoiturage mis en place) *parce qu'il est pour certains leur seul loisir où ils peuvent partager quelque chose : des idées, leur expérience mais pas faire ... à la place des autres.*

Grâce à la mise en place de structure de rencontres comme cet atelier ou celui portant sur la cuisine (*action N°5- voir page 13 à 16*), on a observé une amélioration de la dynamique citoyenne par une augmentation de partage de responsabilités dans l'organisation des rencontres conviviales (liens intergénérationnels par la réhabilitation des lieux de vie).

Cet atelier, c'est la mise sur pied d'une activité de façon volontaire, d'un lien de rencontre qui n'existait plus.

Ce groupe prend une dimension sociale et humaine en soutenant « matériellement » des adhérentes plus précarisées du groupe.

Cela remplace un peu une veillée comme il y avait dans le temps, un moment où on peut parler de tout et de rien et du quotidien. (Chaque adhérente partage son anniversaire avec le groupe en amenant une préparation spécifique)

La bonne ambiance et la proximité de l'activité ont permis le rapprochement entre les acteurs / partenaires et les citoyens en termes de satisfactions partagées, de confiance mutuelle, de valeurs partagées et de création de liens de solidarité

D'où vient le public ?

Ce sont des dames du village, de la commune mais aussi d'autres qui viennent de Resteigne, de Bure et encore de plus loin, Bricquemont, Beauraing, Feschaux !

Les participantes du mardi viennent parce qu'elles ont envie d'apprendre de nouvelles techniques pour faire des écharpes, ses sacs en jeans ou parfaire leur méthode et l'apprendre aux autres. Elles viennent aussi papoter, c'est un lien d'échange convivial, ce ne sont pas des cours mais plutôt un échange de savoir, de manière naturelle.

Grâce à la commune, l'atelier est bien équipée : beau local où c'est le groupe qui a choisi les couleurs des peintures des murs, elles ont comme matériel : rouets, cardeuse, machine à coudre, grande table de travail, bonne chaleur, pièce accueillante qu'elles ont aménagée elles-mêmes : confection des tentures.

Le groupe réalise des commandes groupées de laine et autres matières pour diminuer le prix.

⇒ Présentation de l'actualité

Dans les perspectives 2015,

- ✚ Que le groupe perdure
- ✚ Que le nombre de responsables ne dimine pas. Leur rôle :
 - *accueillir,*
 - *vérifier qu'il y ait toujours du feu,*
 - *préparer la tasse de café et ses mignardises,*
 - *informer les participantes de l'absence (maladie, hospitalisation, décès) de l'une ou l'autre (création de liens d'amitié en-dehors de l'atelier),*
 - *s'occuper de la petite caisse (se voulant démocratique et ne voyant la nécessité d'accumuler de l'argent dans une « caisse », elles ont décidé, en janvier 2014 de descendre le tarif de la soirée de 1€ au lieu de 2€ par soirée et par personne (identique en 2015).*
Les missions des responsables sont aussi de mettre en place de nouvelles choses telles que
 - *inviter quelqu'un qui montrerait les techniques de la zip'mania (réalisation de sacs, porte-monnaie ou customiser des vêtements au départ de fermeture éclair). Projet dont le mode opératoire doit encore être mis en place.*
- ✚ Les responsables aimeraient trouver des dames qui viendraient donner diverses formations aux participantes notamment des formations sur la teinture végétale, différentes techniques de couture...
- ✚ Début 2015, une dame qui avait rencontré les tricoteuses par le biais d'un magasin de laine à Tellin (l'ABC') est venue apporter au groupe une idée de projet : tricoter pour les hôpitaux et plus précisément pour les bébés prématurés, de la layette, des petites couvertures, pantalons, ensemble, bonnets et nids d'ange. Ce projet, accueilli, au départ avec réserve, a pris son envol, depuis 2 mois. Il a touché des 'mamys' qui se sont mises à la tâche. L'initiatrice du projet rassemble les réalisations et les prépare pour leur départ vers les hôpitaux.
- ✚ Continuité des rencontres et échanges divers dans le cadre du partenariat avec les filandières de Wallonie. Les filandières de la Wallonie exposeront en 2015 le week-end du 21 juin à Animal'laine à Bastogne (organisé tous les 2 ans). Cela permet des ramifications vers d'autres spécialisations.
Par exemple, une dame qui crée des savons ou des produits de nettoyage avec des produits naturels et qui souhaite améliorer ses formules grâce à l'essai et aux critiques données par les dames qu'elles rencontrent, notamment lors de cette exposition animal'laine.
- Participation aux carrefours des générations avec une commune limitrophe (Tellin, salle de Resteigne) : partage de connaissances et d'expériences sans but lucratif. Exposition des

réalisations et vitrine du groupe « les fils en folie » ce qui pourrait occasionner de nouvelles adhésions. Participation sur la Commune de Tellin depuis 4 ans sur différents villages (Bure, Resteigne, Tellin) : en 2015, apprentissage au tricot pendant lequel les gens vont devoir répondre à un challenge : ils vont s'essayer à coudre un petit carré de tricot qui sera assemblé pour recouvrir un objet qui représenterait le 'carrefour des générations'.

Le groupe a tissé des liens solides durant « sa courte vie », et il a pu grâce au lien de confiance installé, agrandir le nombre de responsables du groupe et permettre une plus grande ouverture sur l'année et répartir de manière plus homogène les responsabilités du groupe. Tous aussi impliquées les unes que les autres. Grace à cela, lors des vacances scolaires, le groupe a ouvert, pareil en été. Tout ce qui est réalisé actuellement se fait sans 'sous' simplement parce qu'elles ont envie de le faire ou parce qu'elles sont passionnées par ce qu'elles font. Le groupe fluctue beaucoup mais forme un noyau solide, généreux et attaché (amitié). C'est cela qui génère les projets et les tient motivées et enthousiasmées. Pas d'autre commentaire en séance.

f) Action N°7 : Maison d'Accueil Communautaire des Aînés : volet santé et liens sociaux – alternative au placement en Maison de repos (maintien à domicile)

Commentaires pris auprès de Dominique Deprez, responsable et animatrice de l'atelier :

L'objectif, c'est la lutte contre la solitude, l'isolement et permettre le maintien le plus longtemps possible au domicile. Mais c'est aussi de permettre au conjoint de souffler (soulager les familles).

Il y a une quinzaine d'inscrits autonomes et semi autonomes en accueil de jour, le mardi et vendredi.

Pour le fonctionnement: ensemble, on prépare le repas, on discute de l'actualité et après midi, certains tapent la carte, d'autres tricotent.

En 2014, la MACA a débuté d'autres activités plus ciblées pour les personnes désorientées (Alzheimer) :

- Activités musicales
- Activités de gymnastique douce

Pour les personnes autonomes,

- Activités de lecture et de discussion avec la Province le vendredi. Thèmes abordés et choisis par les participants exemple : la vieillesse et la fin de vie.
- Activités classiques telles que le jardin, les cartes, la boulangerie (cuisson dans le second four à pain situé à côté de la Maison des Associations)
- Activités culturelles telles que les excursions : 'J'avais 20 ans en 14 à Liège, en train
- Théâtre à Forcée
- Mise sur pied de la Journée des Associations le 27 septembre 2014
- Amitié et aide qui se sont installées entre les participants (co-voiturage, liens sociaux créés suite à leur rencontre à la MACA)
- Les dames veuves (qui venaient en soutien à leur mari inscrit comme participant) et qui continuent à venir et qui y trouvent un lien social qu'elles gardent et qui leurs est bénéfique.

Pour ce qui est du partenariat :

- partenariat également avec DEFITS, pour un accompagnement de stagiaires

- partenariat aussi avec la bibliothèque et avec l'EPN.
- Il y a des gens qui sont participants mais aussi bénévoles
- Il y a des bénévoles (pensionnés, travailleurs, qui viennent de leur propre initiative)
- Il y a un aussi un partenariat avec le service environnement (formateur et stagiaires) avec le projet BIODIBAP

La maison a ouvert ses portes le 30 novembre 2012. Nous avons, dès lors, plus de deux années de fonctionnement et nous pouvons voir l'évolution du projet.

Il y a des connexions avec les différents opérateurs que sont l'EPN, la bibliothèque qui se trouvent dans le même bâtiment ainsi que les ateliers « Générations rurales », cuisine et le développement du service environnement et du service tourisme, particulièrement avec l'organisation du week-end du marché de Noël qui fut organisé entre autre, par ces services.

Questions posées par Madame PRIGNON,

Vous avez eu un subventionnement ?

Oui la première année.

A l'heure actuelle, nous avons obtenu, pour ce service, des points ape, pour un temps plein. En espérant qu'il sera prolongé. C'est vraiment important parce que ce service est indispensable.

Madame Prignon s'intéresse à ce projet car la Commune d'Onhayé voudrait lancer un projet similaire.

Madame la Bourgmestre insiste sur le fait que l'objectif premier était de soulager des familles qui ne pouvaient plus laisser leur conjoint seul, pas seulement briser l'isolement.

Principaux évènements liés à cette action en 2015:

⇒ Présentation de l'actualité

Dans les perspectives 2015, l'animatrice aimerait

- 🚩 Pouvoir reconduire en 2015, les activités mise en place en 2014

Il y a toujours 21 inscrits autonomes et semi autonomes en accueil de jour, le mardi et vendredi.

Pour les personnes autonomes, sont prévues:

- Activités de lecture et de discussion avec la Province. Thème abordé et choisi par les participants exemple : la vieillesse et la fin de vie.
- Les activités classiques telles que le jardin, les cartes continuent
- Le premier atelier laine a démarré le 20 janvier 2015 : actuellement, il y 15 participantes, 4 personnes de la MACA y vont et 3 personnes désorientées de la MACA qui y viennent pour voir et papoter avec les dames. L'objectif est atteint !
- Partenariat avec l'ONE, le service petite enfance lors du passage du Car ONE le 1^{er} mardi du mois : les mamans et leur bébé sont conviés dans la grande salle de la Maison des Associations (lieu de la MCA) pour y vivre un échange intergénérationnel avec les aînés de la MACA.

g) Action N°8 : Découverte des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par les résidants de la Maison d'accueil communautaire des aînés : volet liens sociaux et accès aux nouvelles technologies

Commentaires de Valérie Martin, responsable et animatrice de l'EPN de Wellin :

Principaux évènements liés à cette action en 2014:

- Maintenance de l'espace informatique, 4 ordinateurs dans un espace informatique aménagé à la résidence de Chanly avec l'accès à Internet, imprimante, souris et claviers adaptés.
- Initiation aux TIC des personnes âgées. Une fois par semaine, un atelier d'apprentissage des nouvelles technologies
- initiation au personnel du Val des Séniors s'ils montrent un intérêt
- Pérenniser la diffusion du journal intra muros "le petit rapporteur"
- Réalisation et maintenance de la borne numérique interactive pour surfer facilement sur le net, soit au travers d'un écran tactile, soit au travers d'un clavier.
- Poursuite de l'impulsion d'un travail de partenariat entre la direction du Val des Seniors, le service technique et les animateurs.
- Continuation des activités de sensibilisation et de formation à l'utilisation de TIC ou d'animation, intramuros.
- Ateliers d'écriture pour des "passeurs de mémoire", pour laisser une trace et transmettre un peu de leur vécu et de leur expérience, utilisation du traitement de texte.
- Utilisation d'appareils photos ou caméras numériques.
- Valorisation du savoir-faire et savoir-être des aînés par des publications écrites, compte-rendu de réflexion avec les aînés au home, présentations lors de journées de rencontre et portes-ouvertes.

⇒ **Pour arriver à concrétiser ces projets**, les résidants du Home « Val des Séniors » de Chanly à la découverte des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) , projet porté par la responsable de l'EPN, avaient du passer par plusieurs étapes :

Historique :

- En 2008, ouverture de L'EPN de Wellin « L'Espace Public Numérique de Wellin », un service communal. Labellisation de l'EPN - Un espace informatique au sein d'une MR
- En 2010, le Val des Seniors avait un ordinateur à disposition des résidants dans un lieu de vie commun. Cet ordinateur permettait aux résidants d'avoir accès à internet pour l'envoi et la réception de messages. A ce moment-là, aucun accompagnement spécifique n'est prévu pour la personne âgée qui découvre l'usage d'un ordinateur.
- En 2010, l'EPN de Wellin, a proposé de répondre à un appel à projet du cabinet de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, (Le Service public de programmation de l'Intégration Sociale (SPP IS).

Intitulé du projet : « Papy et Mamy surfeurs » dans les maisons de repos, maisons de repos et de soin, et résidences services.

Cet appel à projets visait l'appui des EPN labellisés de Wallonie qui passent des conventions avec les maisons de repos pour organiser gratuitement, à destination des personnes âgées, des activités de sensibilisation ou de formation à l'utilisation de TIC ou d'animation, intramuros. Le projet de l'EPN de Wellin a été renouvelé 3 fois (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014).

Le but du projet de l'EPN de Wellin visait l'organisation d'activités de sensibilisation, de formation et d'animation intramuros. Les missions lors de ces 4 années de projets :

1. Formation de bénévoles et de membres du personnel de la MR qui accompagneront les résidants lors de l'utilisation des outils TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) afin de pérenniser le projet au-delà de la date de fin du projet. L'animatrice de l'EPN a formé les accompagnants aux techniques d'animation, à la méthodologie et la pédagogie à adopter pour des personnes âgées. L'EPN est un centre de ressources et d'aide pour les accompagnants.
2. Initiation de base à l'utilisation des TIC pour les résidants : après avoir aidé à l'aménagement du lieu d'apprentissage, l'animatrice de l'EPN a débuté l'initiation aux TIC des personnes âgées. Une fois par semaine, un atelier est organisé.
3. Utilisation des TIC pour des animations au sein de l'établissement pour les résidants ne pouvant pas suivre les formations.
4. Maintenance de l'espace informatique du home, 4 ordinateurs avec l'accès à Internet, imprimante, souris et claviers adaptés dans un espace informatique aménagé à la résidence de Chanly avec l'accès à Internet, imprimante, souris et claviers adaptés
5. Réalisation du journal intra muros "le petit rapporteur"
6. Réalisation et maintenance de la borne numérique interactive pour surfer facilement sur le net, soit au travers d'un écran tactile, soit au travers d'un clavier.
7. Ateliers d'écriture pour des "passeurs de mémoire", pour laisser une trace et transmettre un peu de leur vécu et de leur expérience, utilisation du traitement de texte. Valorisation du savoir-faire et savoir-être des aînés par des publications écrites (fascicules), compte-rendu de réflexion avec les aînés au home, présentations lors de journées de rencontre et portes-ouvertes.

Ce projet qui a été subsidié 4x de suite, la responsable de l'EPN ne sait pas, à l'avenir, s'il le sera encore. Elle estime avoir déjà eu beaucoup de chances avec, chaque année, des projets innovants qui ont plu au pouvoir subsidiant. En 2015, l'animatrice ne renouvelle pas ses projet au home.

Au niveau des stages extrascolaires prestés en collaboration avec Maryse Robert (action N°5 du nouveau PCS – projet de cuisine communautaire et four à pain), quand il y a ouverture de la Maison d'accueil Communautaire des aînés, l'animatrice essaye d'aller auprès des aînés car cela répond à une demande aussi bien des enfants que des adultes demandeurs. Il y a des réalisations qui sont préparées l'un pour l'autre, les enfants préparent des

surprises aux aînés mais les aînés leur rendent la pareille. Il y a des liens qui se créent : certains aînés apprennent aux jeunes à jouer aux cartes.

Il y a aussi dans le programme des stages, l'organisation d'activités entre les deux groupes intergénérationnels, et cela peut donner de plus en plus d'idées pour le futur.

Maintenant, ces rencontres ont lieu ponctuellement lors de stages extrascolaires. Cela permet à l'animatrice de préparer les enfants. C'est un terrain propice car il y a une volonté de rencontre et de partage des deux côtés.

Autre action 2014 : l'organisation d'une journée des associations le 27 septembre 2014

Les responsables de la Bibliothèque, de l'EPN et de la Maison d'accueil Communautaire des aînés ont décidé de ne pas faire leur porte ouverte dans la quinzaine des aînés "les Well' in folies".

Ils ont vu plus grand en organisant une journée des Associations.

Le 27 septembre 2014, la commune de Wellin, sous l'impulsion du travail de partenariat de la Maison d'accueil communautaire des aînés et de l'EPN, services communaux, a invité le tout-public à sa première **fête des associations**. Une trentaine d'associations non-sportives, comités des fêtes, chorales, ateliers, associations de parents,... et les clubs sportifs de la commune de Wellin se sont regroupés pour l'organisation de cette journée. Ils ont collaboré bénévolement pour vous proposer de nombreuses **animations gratuites pour tous** : ateliers créatifs, jeux, chants, présentations,... repas.

Un beau programme qui a donné satisfaction à toutes les générations et a donné à chacun l'occasion de se retrouver dans une ambiance festive et de rencontrer les responsables/membres des associations de notre commune.

- En parallèle, la Fédération Wallonie-Bruxelles organisait le 27 septembre une journée intitulée « **Trophée Commune Sportive** » rassemblant des dizaines de communes. Notre commune participe activement à ce projet et, cette année, a invité ses habitants aux activités sportives qui se sont succédées près du hall omnisports. L'ADEPS a la mission, ensuite, d'évaluer la participation de la population aux activités sportives organisées.
- A la Maison des Associations (MDA), la journée a débuté à 9 heures par l'information sur le bénévolat et la gestion d'une asbl. La MDA a eu la primeur de la **nouvelle exposition itinérante** de la Province du Luxembourg sur le thème du **volontariat**.
- Les participants ont pu visiter le **potager** de la MDA et assister à la préparation du pain qui a été cuit dans le **four à pain** (mise en route à 8h30).
- Les animations pour tous ont été proposées tout au long de la journée : le **filage** de la laine ou **tricot** (Comité « Les fils en Folie »), initiation à la **peinture** (par l'atelier peinture communal) ou découverte de l'**art textile** (atelier « Bout de ficelle » de la Maison de la Culture Famenne Ardenne).
- Des animateurs de la **Province du Luxembourg ont présenté** des activités autour de l'eau (boisson). Des grands jeux en bois ont été installés pour l'occasion, la possibilité, toute la journée de faire un tour dans Wellin avec le char à banc et/ ou écouter l'imaginative conteuse.
- La possibilité également de rencontrer les bénévoles du groupe local **de la ligue des familles** pendant que les enfants s'amusaient sur le château gonflable !
- Les chorales de Wellin se sont faites entendre à 11h30, 14h00 et 15h30.
- Dès 14h00, les participants ont pu consulter **les photos de classes** des élèves de la commune mise à disposition par l'amicale et les associations de parents des 3 écoles de Wellin. Une occasion de découvrir ces archives !
- La bibliothèque avait invité des auteurs à la rencontre du public.

- Et pour terminer en musique à 17 heures, **le groupe local « Two Too Close »** proposait ses mélodies.
- En parallèle, le public présent a pu participer à la **marche** sur le thème des arbres remarquables (par **les Naturalistes de la Haute-Lesse**), à la balade en **vélo** (du **cyclo-club "les Cracks"**), ou au **jogging** dans notre belle commune. Ce fut l'occasion aussi d'essayer le **yoga**, le **stretching**, le **badminton**, le **tennis de table** et la **Zumba au hall omnisport**.
- Les clubs sportifs ont initié, lors de cette journée, les enfants au **judo**, au **football**, au **mini-tennis**, au **trampoline** et à la **psychomotricité** pour les plus petits... Le public a pu assister à la **démonstration** des gymnastes à partir de 9 heures ou au match de **volley** en fin d'après-midi !
- Les organisatrices avaient aussi prévu un atelier « petites réparations » de **vélo** (9h00) et parcours sécurité routière en vélo (10h00).

Présentation de l'actualité

Dans les perspectives 2015,

- ✚ les stages extrascolaires EPN/CUISINE et les échanges qui ont lieu avec la Maison d'accueil Communautaire des aînés sont programmés.

Ces rencontres ont lieu ponctuellement lors de chaque stage extrascolaire pendant la semaine des congés de Toussaint, carnaval, pâques et aout. Cela permet à l'animatrice de préparer les enfants. C'est un terrain propice car il y a une volonté de rencontre et de partage des deux côtés.

Autres perspectives futures :

- ✚ Réitérer l'organisation d'une journée des associations en 2016. Mais cette journée pourrait être organisée aussi sous une autre forme comme celle du 'Carrefour des générations'.

En conclusion, si l'EPN ne renouvelle pas de projet avec le Home actuellement, le travail au sein de l'EPN est de par sa nature intergénérationnelle, social, adapté à la vie locale et à destination de tout public. (voir sa charte de labellisation)

h) **Action N°9 : Les Well'in folies (quinzaine d'animations wellinoises)**

Commentaires pris auprès de Christian Boulet, Président du Conseil Consultatif communal des Aînés - CCCA

Remarque en séance : Monsieur Boulet commence l'explication de cette action en souhaitant que le titre soit changé. Il trouve, avec le recul que cela fait trop festif mais il ne s'agit pas que de cela... Well'in folies est un morceau de l'ensemble du programme réfléchi et proposé aux aînés. Il préférerait : "CCCA, activités et interventions

Nous prenons note de sa demande.

Explication :

Mise en place d'un programme éclectique concernant toutes les couches de la population locale (et celle des communes environnantes) de manière à créer, améliorer, entretenir les liens intergénérationnels et y associer un maximum de



partenaires déjà acteurs dans la commune ou dont le savoir-faire est reconnu en dehors de notre entité.

Création d'un logo inséré sur toute publication.

Création d'un site Internet "seniorswellin.jimdo.com" et d'une page facebook "Well'in folies"

Objectif 1 : Impliquer un maximum de personnes habitant à Wellin ou dans les communes environnantes afin de contribuer, ensemble, à la réussite du projet. Ce fut un « événement » dont on a parlé très tôt dans notre commune et pour lequel un nombre appréciable de personnes se sont spontanément proposées pour être « bénévoles ».

Objectif 2 : le public potentiel visé était les 3000 habitants de la commune avec l'adage suivant: "si aucun d'entre eux ne participe à tout, nous poursuivons l'objectif qu'aucun ne participe à rien !"

Les Well' in folies, c'est un programme varié, pour tous les goûts, pour tous les âges, conçu et proposé par le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wellin, en partenariat avec la Commune de Wellin et la Province du Luxembourg : des activités où il fait bon se retrouver, jeunes et seniors, réunis : on a enregistré, en terme de fréquentation réelle, plus de 2560 personnes qui ont assisté à au moins 1 des activités proposées.

Principaux événements liés à cette action en 2014

Programme détaillé :

Du 1 au 24 mai 2014 : Action dans les restaurants qui ont proposé à leur carte un menu spécial « Well'infolies », menu basé sur le concept de la cuisine à l'ancienne, les saveurs d'antan, les légumes oubliés, ... Par client choisissant ce menu « Well'infolies », le restaurateur a offert une place au choix : soit une entrée gratuite pour la soirée dansante animée par les Cochran's, soit pour la pièce de théâtre en wallon, soit pour le spectacle de chorales ou une réduction de 5€ pour le gala de clôture (soit 5€ au lieu de 10 €)

Le 10 mai : à la Maison des Associations : après la partie académique de l'inauguration officielle des « Well'in Folies », il y eu un repas musical sur le thème « Festoyons ensemble » : un repas basé sur des recettes à l'ancienne préparé par le service d'insertion sociale dans le cadre des ateliers cuisine de D.E.F.I.T.S. (public : la coordinatrice SIS de l'Intercommunale d'insertion sociale et professionnelle au service de la population des CPAS =D.E.F.I.T.S. et des stagiaires en réinsertion sociale).

Le pain fut cuit par Nestor Hergot, ancien boulanger participant à la Maison d'accueil communautaire des aînés'

11 mai : Gala de 2 chorales locales (la Schola Cantorum et les 41ème chantantes) : plus de 70 choristes en scène, avec orchestre

12 mai : Conférence organisée par Espace Seniors Réseau Solidaris : « la dénutrition chez les aînés »

13 mai : Ateliers « Fil en Folie » (action N°6 du nouveau PCS), « cuisine » (action N°5 du nouveau PCS) et « Peinture Aquarelle »(atelier communal)

14 mai : Tournoi de pétanque sur prairie

15 mai : Exposition à la bibliothèque communale sur « La vie autrefois, dans les Ardennes »

16 mai : atelier informatique spécial: « une initiation à la généalogie » présentée par Hubert Barnich, spécialiste de l'asbl Wallonia, épaulé par

Valérie Martin, responsable de l'EPN (action N°8 du nouveau PCS). Ils vous aideront pour partir à la recherche de vos ancêtres. Exceptionnel : possibilité de consulter les archives communales « en ligne » (archives antérieures à 1913)

17 mai : soirée dansante animée par les « Cochran's »

18 mai : Balades à vélo →d'un point de vue 'prévention-santé', la vie, c'est le mouvement et le mouvement, c'est la vie, c'est pour cela que marche et vélo furent au programme. Encadrement des néophytes assuré par « nos crack's », mouvement cyclo de Wellin. Une même heure de départ mais deux circuits différents. Participation gratuite, douche possible après l'effort.

18 mai : Concours de couyon doté de nombreux prix dont une tronçonneuse. Organisateur : le président du CPAS et un membre du CCCA. Chaque joueur inscrit à la garantie d'obtenir un lot.

Du 19 au 23 mai : Exposition de 9h à 18h « l'école d'autrefois Reconstitution d'une classe qui vient du Fourneau St Michel→ Tous les habitants de Wellin ont été invités à prêter des objets de l'école pour cette exposition sur les outils d'autrefois à l'école - des centaines d'objets rares ont d'ailleurs été prêtés par les gens de Wellin.

Le service Culturel de la Province du Luxembourg a mis à disposition, pour cette exposition exceptionnelle, la reconstitution d'une classe du début du XXe siècle.

Une animatrice des mutualités libérales est venue présenter un vidéogramme sur l'école d'autrefois aux enfants et a étendu son programme aux participants de la Maison d'accueil communautaire des aînés (maca – action N° 7 du nouveau PCS).

Ceux-ci, « porteur de la mémoire » ont été appelés à faire vivre l'exposition au grand public par leurs souvenirs et explications.

Du 19 au 21 mai, dans le cadre de l'exposition : exposés, par Christian Boulet, le Président du CCCA / « Dis-moi papy, c'était comment l'école quand tu avais mon âge ? », exposés réservés aux enfants des 3 écoles de Wellin.

Une séance « spéciale » fut réservée aux adultes.

→ l'objectif intergénérationnel de cette exposition visait le partage de savoirs entre les seniors et les plus jeunes, en concertation avec le Conseil consultatif communal des Aînés.

22 mai : Grandes marches parrainées gratuites : circuits de 4, 6 ou 8 km avec haltes musicales désaltérantes et petites bouteilles d'eau offertes par la Province du Luxembourg.

Marche au profit des enfants de nos écoles afin de leur offrir des jeux d'intérieurs et d'extérieurs « à l'ancienne » → l'argent récolté est utilisé pour acheter des jeux anciens pour les écoles(bois,) les bénéfiques des boissons /collations vendues lors de la marche des adultes fut directement intégralement reversé aux 3 écoles pour augmenter l'achat des jeux « anciens » →d'un point de vue 'prévention-santé', la vie , c'est le mouvement et le mouvement, c'est la vie, c'est pour cela que marche et vélo furent au programme.

A la fin de la marche, tous les participants ont été invités à prolonger les bons moments sportifs autour d'un verre, d'un sandwich ou d'un morceau de tartes (avec toute un équipe de bénévoles pour tenir ces stands'collation'..).

23 mai : atelier informatique dédié aux seniors animé par la responsable de l'EPN : « Découverte de sites pour aînés : les perles d'Internet»

23 mai : pièce de théâtre en wallon de chez nous « 22, v'la m'finme' » présentée par la Troupe « le Blé qui lève » (Porcheresse – Commune voisine de Daverdisse)

24 mai : Gala de clôture en deux parties → première partie : une chorale bien de chez nous « La Sylve » avec 30 choristes en scène

→seconde partie 'spécial humour' avec l'humoriste, Manu Motte, récent lauréat du Grand Prix de la presse du Festival International du Rire de Rochefort

3 juin : soirée au cinéma comme avant « cinémotion », soirée Nostalgie, à thème : deux films western au programme dont « Rio bravo » et un court-métrage sur le même thème

En résumé, il s'agissait d'une séance au Cinéma de « comme dans le temps » (un court-métrage avant l'entracte ; un(e) vendeur (se) de « chocolats glacés » passait entre les chaises à l'entracte ; le grand film était projeté en seconde partie -les deux films sur un même thème ; registre : films des années 60/70), le tout pour la modique somme de ...3€ !

Après la séance : ouverture du bar (boissons achetées par le Cinéma mais vendues par les bénévoles des Well'in folies', dans leur salle annexe : bénéfiques au profit des Well'in folies à condition d'y prévoir des « volontaires » pour la vente au bar)

⇒ Présentation de l'actualité

Dans les perspectives 2015, après le succès des Well'in folies, le Conseil Consultatif des Aînés de Wellin a prévu comme actions 2015:

- étaler les activités sur une année et plus sur quinze jours. Peut-être le faire tous les 2 ans sous la forme 'Well'in folies'
- le samedi 14 février : après-midi musicale de la St Valentin avec au programme, l'orchestre Mary Music (20 musiciens spécialisés dans le répertoire de Glenn Miller jusqu'aux succès plus récents, 3 heures de musique qui font rêver et danser). Une belle occasion de rencontres entre nos seniors et les plus jeunes.
- le mardi 21 avril : traditionnel buffet-goûter, dédié aux Séniors avec animation musicale

L'association CHAP XII DEFITS a marqué son accord pour fournir ses services culinaires pour le goûter (avec les stagiaires de l'atelier cuisine de DEFITS)

- 🚩 Du lundi 14 au jeudi 17 septembre 2015 : voyage en autocar pour 4 jours en Alsace (déjà complet)
- 🚩 Le samedi 3 octobre : repas avec animation musicale
Le conseil d'administration de DEFITS ne peut collaborer pour le repas du mois d'octobre. (Heures supplémentaires du we et charges salariales trop conséquentes), Maryse ROBERT (action N°5) sera sollicitée pour obtenir une offre pour le repas du 3 octobre.
- 🚩 Le dimanche 18 octobre 2015 : concours de couyon doté de nombreux lots dont prix en espèces
- 🚩 Le samedi 31 octobre 2015, activité théâtre/comédie en français (style « Vaudeville ») qui se tiendra en la salle de Lomprez.
- 🚩 Durant l'été, tounoi de pétanque sur prairie.

Autres actions 2015 concrètes concentré sur l'écoute, les besoins des aînés:

Conseil communal du 26 Mars 2015 –PROCES VERBAL

- ✚ Demande d'accès en voiture jusqu'au Belvédère (point de vue / site touristique de 1^{er} ordre). En effet, actuellement, les personnes à mobilité réduite ne peuvent y accéder. Suite à la motion déposée par le CCCA, le Collège communal a pris la décision d'y autoriser l'accès 2 week-ends par an (période estivale) pour les membres de la CCCA ainsi qu'aux participants de la MACA.
- ✚ L'intérêt d'avoir, au niveau des services communaux, un référent (Senior Contact) qui centraliserait et orienterait les demandes vers les services compétents(Ou autres administrations publiques, voire initiatives privées)
- ✚ Autre action qui sera axée autour de l'idée de mise à disposition des Seniors d'un lieu de rencontres afin de compléter l'offre existante. Ce lieu n'est pas une deuxième MACA qui offre un service professionnel deux fois par semaine dans une infrastructure spécifique. Un 'Café rencontre' serait un local ouvert le plus largement possible où les séniors pourraient boire un verre, jouer aux cartes, inviter quelqu'un à parler sur un thème bien spécifique mais surtout se retrouver, échapper à la solitude, échanger des recettes, papoter 'potager', etc. L'idée est que ce lieu de rencontre 'seniors' soit auto-géré par les participants.

Ces actions sont voulues suite au résultat d'une enquête réalisée par la Province de Luxembourg relative aux besoins des aînés.

Il en ressort que les aînés connaissent mal les différents services mis à la disposition des plus de 60 ans par manque de communication et/ou d'information.

Des chiffres de population donnés, il faut retenir que :

- *La population de Wellin était de 3029 personnes au 31/12/2014*
- *Les seniors représentent 873 personnes soit 28.82% de la population.*

Les membres du CCCA/ Well' in folies sont conscients que ces deux dossiers ne seront pas simples à concrétiser mais ils sont convaincus qu'il s'agit là de défis importants s'inscrivant parfaitement dans les objectifs généraux de tous les CCCA.

En conclusion pour cette action N° 9 intitulée 'Well'in folies'

il est important de préciser que les bénéfices générés par les nombreuses activités des 'Well'in folies' sont largement distribués au bénéfice du plus grand nombre possible d'habitants de la commune.

C'est ainsi que

-un thermostat a été placé dans le four à pain, en annexe de la Maison des Associations (où sont cuits les pains, cougnons,... par un participant de la MACA, ancien boulanger lors des manifestations ou simplement lors des jours d'ouvertures de la Maison d'Accueil Communautaire des aînés.

- achat de matériel sono disponible pour toute demande.

- 6 bancs à destination de tous (dont les touristes) seront prochainement (mai 2015) placés à divers endroits stratégiques de la commune

Ces endroits ont été choisis suite à une enquête menée par les membres du CCCA.

Quant au choix du menuisier pour la réalisation des bancs, il fait suite à un appel d'offre devant répondre à un cahier de charges: il est évident qu'il s'agit d'un artisan de notre entité.

Au niveau communication et rencontre, le groupe s'est réuni en février 2015 et se revoit le 30 mars prochain.

Tous les détails des activités se lisent sur le site seniorswellin.jimdo.com ou sur la page Facebook "Well'in folies".

Il est rappelé l'intérêt de consulter très régulièrement leur site vu qu'il est actualisé en permanence (leurs activités, projets, photos, programmes d'autres associations telles Activités Seniors, les Marcheurs de la Haute Lesse, les activités permanentes des 'fil en folie', le programme d'activités spécifiques aux seniors organisées à la Maison des Associations).

Ce site est de plus en plus visité...ce n'est pas un hasard si bon nombre de personnes ayant participé à l'organisation de la Saint Valentin provenaient de communes autres que Wellin (Beuraing, Rochefort, Hastière...communes où, pourtant, aucune publicité n'avait été faite).

⇒Après les quelques modifications, suppressions ou remarques actées, ce rapport est approuvé lors de la commission d'accompagnement du 13 mars 2015.

VALIDATION DU RAPPORT FINANCIER 2014

SYNTHESE DU RAPPORT FINANCIER 2014 :

LIBELLE	MONTANT
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	16.535,91
Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125%)	20.669,88
Total justifié (postes 1 à 5)	69.620,91
Total à subventionner	16.535,91
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	12.401,93
Deuxième tranche de la subvention	4706,79

1. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE PERSONNEL

LIBELLE	MONTANT
A. Total des frais de personnel	81.381,99
B. Total des aides à l'emploi	17.825,16
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL (A - B)	63.556,83

2. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	MONTANT
1. Téléphone	339,55
2. Frais de port et d'envoi	
3. Petit matériel de bureau	
4. Frais d'animation	
5. Location de salles de travail et de réunion	
6. Entretien et charges	595,23
7. Frais de secrétariat	
8. Frais de déplacement	174,42
9. Achat de documentation	

10. Frais de formation	250,00
11. Divers	4310,34
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5669,54

3. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	MONTANT
1. Travaux de rénovation légère	
2. Equipement en matériel	394,54
3. Autres achats	
TOTAL DES FRAIS D'INVESTISSEMENT	394,54

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE CONSULTANCE

LIBELLE	MONTANT
Frais de consultance	
Frais de consultance	
TOTAL DES FRAIS DE CONSULTANCE	0,00

5. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE SUBVENTION

LIBELLE (à l'exception des subventions article 18)	MONTANT
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
TOTAL DES FRAIS DE SUBVENTION	0,00

⇒ Après les quelques modifications ou suppressions à faire, **ce rapport financier est approuvé** lors de la commission d'accompagnement du 13 mars 2015.

Intervention du Président du PCS, Thierry DAMILOT :

Au regard des moyens humains et financiers limités qui sont les nôtres dans le cadre de la politique sociale locale en général et du PCS en particulier, il n'est guère possible de relever en même temps tous les défis. Il est par contre réaliste de focaliser son attention et son énergie sur un nombre de projets limités, mais entre lesquels des synergies sont possibles et souhaitables, et dont il est pressenti que la coordination constitue d'abord un plus value avant d'être une charge supplémentaire.

Dans le PCS 2014-2019, on a déjà installé la continuité dans les 9 actions que propose le nouveau Plan. Ces actions viennent d'être énumérées dans les pages précédentes avec la notification du travail déjà entrepris et des perspectives pour l'avenir.

Un nouveau projet est identifié qui pourrait servir de nouveau lieu de stage pour les stagiaires en ISP (action N°2 du Plan de Cohésion sociale 2014-2019 :

○ **Le projet de la ferme 'Arc en ciel '**

→ La parole est donnée à Sergez PEEREBOOM, initiateur du projet :

"Outre son caractère novateur et la possibilité de bénéficier au moins en partie de sources de subventionnement indépendantes du PCS, il a en commun son point d'ancrage géographique, une dimension animation et un caractère interrelationnel, avec une attention particulière envers les stagiaires, en demande de trouver leur voie. Dans ce proje, il y a plusieurs aspects, secteurs :

1. Production
2. Accueil à la ferme
3. Formation
4. Sensibilisation sur les pesticides (problème de cancer par l'environnement empoisonné)

Ces aspects sont liés, interconnectés. Il faut établir un plan d'action et étendre cela beaucoup plus loin qu'à ces actions.

La ferme arc en ciel existe depuis 1987. C'est une ferme agro écologique expérimentale => ferme bio

On y réalise des paniers de légumes de saison. On voudrait conscientiser les gens à ceux-ci.

A partir de mai, on va essayer de se recentrer sur le local. (Wellin et environs)

Depuis 2012, on fait partie des fermes épis : 1-2 jours/ semaine, accueil des jeunes et stagiaires qui veulent se former au travail du paysan maraicher.

On veut garder le lien avec la terre : produit local et de saison, et la sensibilisation sur les pesticides...

Il faut penser globalement, mais agir localement.

Grâce au PCS, nous avons obtenu une subvention de 10.000€ (6700 € sont utilisé pour le travail d'une agence conseil qui à la tâche de monter le plan financier, juridique, planning du projet voulu), les 3300€ restants ont servi à l'achat de matériel de formation (tables et chaises)

Dans notre projet, nous prévoyons la mise en place d'ateliers avec des thèmes précis, des ateliers jeux,

en journée et en soirée (veillée) mais aussi des cours de cuisine, de vannerie, des balades champignons, plantes comestibles, etc.

Ce programme est travaillé pour un public plus adulte, mais pourquoi pas pour plus jeune aussi s'il y avait des demandes.

Au niveau du volet animation, nous désirons ouvrir notre ferme aux groupes des classes de plein air et de dépaysement de la C.F.

La ferme participe aussi chaque année à place aux enfants (pain, couture, ...)

Un toute boite/prospectus devrait voir le jour (soutient financier possible ?)

Le citoyen est le bienvenu pour participer aux récoltes ou autres activités, en fonction de leur possibilité, de leur connaissance de la terre. Notre souhait est qu'il devienne partenaire et pas client.
Etre consom'acteur, pas juste consommateur."

3. ATTENTES DES PARTENAIRES

Les différents intervenants ont pris la parole précédemment. Pas de remarques supplémentaires.

En marge de la réunion du comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale du 13 mars 2015, la gestionnaire de référence de notre PCS à la Région Wallonne, Madame Valérie PRIGNON estime que :

"C'est bien fort actif pour une commune de 3029 personnes,
Y a des beaux projets, pour une commune rurale. C'est très dynamique! C'est très positif !"

A l'unanimité ;

DECIDE d'approuver le rapport d'activités et le rapport financier 2014

TRANSMET à la DiCS la décision du conseil communal avant le 31 mars

3 ACQUISITION TRACTEUR-TONDEUSE. APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 3 ;

Considérant le cahier des charges N° ST/TD 2015 relatif au marché "ACQUISITION TRACTEUR-TONDEUSE" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/744-51 (n° de projet 20150018) ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 17 mars 2015. Considérant que le Directeur financier a donné son avis de légalité favorable en date du 18 mars 2015 ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1er : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2 : D'approuver le cahier des charges N° ST/TD 2015 et le montant estimé du marché "ACQUISITION TRACTEUR-TONDEUSE", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/744-51 (n° de projet 20150018).

4 REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE COMMUN COMMUNE/ CPAS APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 3 ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Remplacement du serveur informatique commun commune/CPAS" établi par le Service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, article 104/742-53/20150003 ;

Considérant qu'une demande d'avis de légalité exigé a été soumise le 13 mars 2015 au Directeur financier ;

Vu l'avis de légalité rendu par le Directeur financier en date du 17/03/2015, avec avis favorable ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1er : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2 : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Remplacement du serveur informatique commun commune/CPAS", établis par le Service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise.

Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit à l'article 104/742-53/20150003 du budget extraordinaire.

**5 BUDGET COMMUNAL 2015. COMMUNICATION
APPROBATION DE LA TUTELLE**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu le budget communal pour l'exercice 2015 de la commune de Wellin voté en séance du Conseil communal en date du 18/12/2014 ;

Attendu qu'en séance du Gouvernement wallon du 11/02/2015, le budget communal pour l'exercice 2015 de la commune de Wellin a été réformé comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

Exercice propre	Recettes	4.980.520,48	Résultats :	66.731,61
	Dépenses	4.913.788,87		
Exercices antérieurs	Recettes	1.411.349,35	Résultats :	1.387.936,82
	Dépenses	23.412,53		
Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats :	-200.000,00
	Dépenses	200.000,00		
Global	Recettes	6.391.869,83	Résultats :	1.254.668,43
	Dépenses	5.137.201,40		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Exercice propre	Recettes	3.778.288,29	Résultats :	176.267,46
	Dépenses	3.602.020,83		
Exercices antérieurs	Recettes	0,00	Résultats :	-469.027,03
	Dépenses	469.027,03		
Prélèvements	Recettes	400.020,12	Résultats :	333.454,30
	Dépenses	66.565,82		
Global	Recettes	4.178.308,41	Résultats :	40.694,73
	Dépenses	4.137.613,68		

Attendu qu'il convient d'informer le Conseil communal des rectifications effectuées par le pouvoir de tutelle ;

A l'unanimité,

PREND acte de la décision du Gouvernement wallon d'approuver le budget communal 2015.

**6 ASSOCIATION DE PROJET LESSE ET SEMOIS.
FINANCEMENT 2015**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de création de l'Association de projet Lesse et Semois avec les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin ;

Vu la délibération du Conseil du 28 mai 2013 ;

Vu le projet de statut et la contribution financière estimée initialement pour Wellin à 7.016,10€ pour la création et à 1.900,61€/an pour le fonctionnement ;

Vu la délibération du conseil communal du 04 février 2014 inscrivant le crédit nécessaire à la dépense ;

Attendu que la cotisation annuelle de 1900,61€ est inscrite au budget ordinaire de 2015 ;

Vu le budget 2015 transmis par Monsieur Corentin Roland, Coordinateur de l'Association de projet Lesse et Semois, pour financer la création de l'association pour un montant de 5.902,3€;

Vu les demandes des services communaux de pouvoir disposer d'un plan financier clair et définitif pour les années à venir ;

Vu la délibération du Collège du 17 mars 2015 ;

Sur proposition du collège communal et après avoir délibéré,

A l'unanimité ;

DECIDE d'inscrire la dépense (4.001,69€) à la prochaine Modification budgétaire ;

**7 RECONNAISSANCE BIBLIOTHEQUE. CREATION D'UNE
ASBL**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 17 juillet 2002 de la Communauté française relatif à l'octroi de subvention aux collectivités locales pour des projets d'infrastructures culturelles ;

Vu le décret de la Communauté française du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de lecture et des bibliothèques publiques ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de lecture et les bibliothèques publiques ;

Vu le décret du 14 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française ;

Vu la loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002

Vu le décret du Gouvernement wallon du 22 novembre 2007 traitant de l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Considérant que les communes de Wellin, Tellin et Daverdisse sont contigües et partagent une même identité rurale ;
Considérant que ces trois communes sont déjà associées dans différents projets, tels que la Maison du tourisme en Haute-Lesse, la maison de la culture Famenne-Ardenne ou les EPN de la Haute-Lesse ;

Considérant qu'une association avec les communes de Tellin et Daverdisse permettrait de réaliser d'importantes économies d'échelle et de mettre en place une réflexion commune en terme d'animations (enfants, aînés,...) ;

Considérant les besoins en lecture croissants identifiés dans les trois communes ;

Considérant que la création d'une ASBL ouvre un accès à des subsides de fonctionnement plus importants ;

Vu l'objectif commun de développer l'accès à la lecture par la structuration d'une offre de services de lecture publique et plus particulièrement de :

- Favoriser les capacités langagières des tout-petits
- Favoriser la lecture et promouvoir les pratiques de lecture chez les jeunes
- Favoriser la structuration et la mutualisation des offres de lecture.

Vu les décisions du Conseil communal de Wellin du 02/12/2015, du Conseil communal de Daverdisse du 11/12/2014 et du collège communal de Tellin du 9/10/14 marquant un accord de principe pour la création d'une ASBL regroupant les bibliothèques communales de Wellin, Tellin

et Daverdisse en vue d'introduire un dossier de reconnaissance commun pour la bibliothèque;

Vu l'analyse prospective réalisée par les bibliothécaires de Wellin et Daverdisse, avec l'aide de Madame Renson, responsable de la bibliothèque provinciale ;

Considérant le projet de statuts ;

Attendu qu'une clé de répartition entre les trois communes doit être fixée ;

Attendu que chaque commune pourrait mettre les locaux à disposition de l'ASBL pour l'exercice de son activité ;

Attendu que le fonctionnement de l'ASBL ne pourra être effectif que si la reconnaissance de la bibliothèque est notifiée et que si les subventions sollicitées sont accordées ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1 : de créer l'ASBL « bibliothèque de la Lesse » en partenariat avec les communes de Tellin et Daverdisse sous la condition suspensive de l'obtention de la reconnaissance et de la promesse de subsides par la Communauté française ;

Art .2 : d'approuver le formulaire de reconnaissance ;

Art. 3 : d'approuver le projet de statuts suivant :

Statuts ASBL « Bibliothèque de la Lesse ».

« Les personnes physiques et morales suivantes :

– *La commune de Wellin ayant son siège social Grand Place n° 1 à 6920 WELLIN, représentée par Mme Anne Bughin-Weinquin, bourgmestre et Katty Robillard, directrice générale ff, dûment mandatés par elle en vertu d'une délibération du conseil communal du 26 mars 2015 ;*

– *La commune de Tellin ayant son siège social Rue de la Libération n° 45 à 6927 TELLIN, représentée par M. Jean-Pierre Magnette, bourgmestre et Annick Lamotte, directrice générale, dûment mandatés par elle en vertu d'une délibération du conseil communal du 24 mars 2015 ;*

– *La commune de Daverdisse ayant son siège social Grand Place n° 1 à 6929 HAUT-FAYS, représentée par M. Maxime Léonet, bourgmestre et Cécile Kiebooms, directrice générale, dûment mandatés par elle en vertu d'une délibération du conseil communal du 17 mars 2015 ;*

- Mme Valérie Thonon, rue Houchettes 36, 6920 Wellin née à le ... ;
- Mme Sonja Persoons, Rue Paul Dubois 49, 6920 Wellin né à
le ;
- Mme / M. né à le
NN, adresse (Tellin),
- Mme / M. né à le
NN, adresse (Daverdisse) ;

ont convenu de constituer une association sans but lucratif de droit privé, conformément à la loi du 28 juin 1921, adaptée et modifiée par la loi du 2 mai 2002, dont ils ont arrêté les statuts comme suit :

Titre I. Dénomination, siège, objet, durée

Article 1

L'association est dénommée « Bibliothèque de la Lesse » et a son siège social à 6920 Wellin, Rue de Beauraing 162 (arrondissement judiciaire de Neufchâteau).

Article 2

L'association a pour but d'assurer, dans une perspective d'éducation permanente, le développement des pratiques de la lecture, l'accessibilité, la promotion et la diffusion de la culture intellectuelle et littéraire par la gestion d'une bibliothèque publique répondant aux critères légaux ainsi que par l'organisation de services ou activités de nature à permettre la réalisation de son objet. Elle assurera la conservation de documents.

Article 3

L'association est créée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps, en respectant les délais de préavis légaux relatifs aux membres du personnel.

TITRE II - Membres, admission, sortie

Article 4

L'Association est composée de membres effectifs ayant seuls droit de vote à l'Assemblée générale et de membres adhérents.

Le nombre minimum des membres effectifs ne peut être inférieur à sept et les personnes morales de droit public ne peuvent être majoritaires.

Sont membres effectifs: les membres fondateurs (ou leurs représentants)-et les personnes physiques et morales qui en ayant fait la demande par écrit auprès du Conseil d'administration sont admis en qualité de membres effectifs par décision souveraine de l'Assemblée générale, la moitié des membres au moins devant être présente ou représentée et réunissant les deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Sont membres adhérents, les personnes physiques ou morales qui désirent aider l'association et/ou participer à ses activités.

Article 5

Pour poser sa candidature comme membre effectif, il faut:

- adresser une demande écrite et motivée au Président du Conseil d'Administration.

- s'engager à respecter les statuts de l'Association et les décisions prises par les organes de décision.

Les personnes admises en qualité de membre effectif le sont à partir de la date de transcription dans le registre des membres, transcription qui sera effectuée au plus tard huit jours après la décision de l'Assemblée générale.

Article 6

Les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'Association en adressant leur démission par écrit au Président du Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire, le membre effectif qui malgré deux rappels n'a pas payé la cotisation qui lui incombe à la date du 30 juin.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Un membre ne pourra être exclu que:

- s'il ne se conforme pas aux statuts, aux règlements édictés en vertu des statuts et aux décisions régulières de l'Assemblée générale ou du Conseil d'Administration.

- s'il nuit aux intérêts de l'Association.

- s'il commet une infraction grave à la dignité professionnelle, s'il est condamné à une peine infamante, et notamment du chef de faux, usage de faux, détournement et escroquerie.

Le Conseil d'Administration peut suspendre jusqu'à la décision de l'Assemblée générale, les membres adhérents et effectifs qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts, ou aux lois, ou aux règles de l'honneur et de la déontologie.

Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayant(s) droit(s) du membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire, ni le remboursement des cotisations versées.

Article 7

Les membres effectifs et les membres adhérents paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.

Article 8

Le Conseil d'Administration tient au siège de l'Association un registre des membres conformément à l'article 10 de la loi.

Titre III. Administration

Article 9

L'association est administrée par une assemblée générale et par un conseil d'administration.

A/ L'Assemblée générale

Article 10

L'Assemblée générale est composée de tous les membres de l'Association. Chacun des membres fondateurs de droit public procédera à la désignation d'un représentant ainsi que les membres effectifs, personnes morales. Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou s'il est absent, par le Vice-Président ou, à leur défaut, par le plus âgé des administrateurs présents

Article 11

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence :

- *la modification des statuts et du montant de la cotisation annuelle ;*
- *la nomination et la révocation des administrateurs ;*
- *l'approbation des budgets et des comptes ;*
- *la décharge à octroyer aux administrateurs et aux vérificateurs ;*
- *la dissolution volontaire de l'association ;*
- *les exclusions des membres ;*
- *toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.*

Article 12

Les membres de l'association se réunissent au moins deux fois chaque année en assemblée générale. La première se tiendra au plus tard trois mois après la date de clôture de l'exercice social pour arrêter les comptes de l'exercice n-1, la seconde, avant le 30 septembre de l'exercice pour le vote du budget de l'exercice n+1.

La convocation à l'assemblée générale sera faite 10 jours francs à l'avance, par courrier individuel ou par courrier électronique avec accusé de réception électronique, à la condition que le membre ait renseigné son adresse mail.

L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt général l'exige, à la demande écrite du conseil d'administration ou d'un tiers des membres associés. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires se tiennent selon les normes prévues par la loi.

Si la majorité des membres de l'assemblée générale n'est pas présente, il sera convoqué une deuxième assemblée générale dans un délai de quinze jours minimum. Elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Sauf les cas prévus par la loi, l'assemblée générale délibère à majorité simple des voix.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Tout membre empêché peut donner procuration écrite à un autre membre, chaque membre ne peut détenir qu'une seule procuration.

Article 13

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux signés par le président et par un administrateur. Il reste à disposition des membres au siège de l'Asbl.

B/ Le Conseil d'administration

Article 14

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de sept membres au moins, dont un représentant par commune, nommés par l'Assemblée générale parmi les membres effectifs de l'association et en tout temps révocables par elle. Le nombre de membres du Conseil d'Administration sera toujours inférieur ou égal au nombre des membres de l'Assemblée générale.

Article 15

La durée du mandat est de six ans. Toutefois l'administrateur qui perdrait son mandat originaire dont dérive son mandat d'administrateur au sein de l'association, perdrait de plein droit son mandat au sein de l'association. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Tout administrateur peut démissionner de ses fonctions en cours de mandat par simple lettre adressée au Président du Conseil d'Administration. L'Administrateur qui, sans s'être justifié ou s'être fait représenter par un autre administrateur, est absent à trois réunions successives du Conseil d'Administration est réputé démissionnaire. Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'Assemblée générale, les administrateurs qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou aux lois ou aux règles de l'honneur et de la déontologie. En cas de vacance d'une place d'administrateur, un administrateur peut être nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale suivante.

Article 16

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président, un trésorier, un secrétaire, un administrateur-délégué et éventuellement un vice-président. Un même administrateur peut être nommé à plusieurs fonctions. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents.

Article 17

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de l'Administrateur-délégué, chaque fois que les nécessités de l'association l'exigent ou à la demande d'un tiers des membres et à tout le moins deux fois par an. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. Chaque administrateur dispose d'une voix. Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur, au moyen

d'une procuration écrite, sans qu'un administrateur ne puisse être porteur de plus d'une procuration.

Article 18

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Article 19

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans un registre des procès-verbaux signés par le Président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où les membres effectifs et adhérents peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement. Les décisions sont éventuellement portées à la connaissance des tiers qui justifient d'un intérêt, par simple lettre signée par le Président ou le secrétaire.

Article 20

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association, à l'exclusion des pouvoirs explicitement réservés à l'Assemblée générale par la loi ou par les présents statuts.

Article 21

Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ou donner des pouvoirs spéciaux et déterminés ou la gestion journalière, avec la signature y afférente, à deux de ses membres.

Article 22

Le Conseil d'Administration peut sous sa responsabilité déléguer la gestion journalière de l'Association ou donner des pouvoirs spéciaux et déterminés, avec l'usage de la signature y afférente, à un Administrateur-délégué choisi en son sein et à un tiers nommé directeur ou coordinateur. Ceux-ci agissent conjointement et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion qui leur est confiée.

Le Conseil peut mettre fin en tout temps à cette délégation, sans préavis aucun, en le signifiant par écrit à la ou aux personne(s) en charge de la gestion journalière.

Article 23

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'Association par le Président et un administrateur agissant conjointement, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Article 24

Les actes, autres que de gestion journalière, d'action judiciaire ou de délégation spéciale, qui engagent l'Association sont signés par le Président et

un administrateur, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Article 25

Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

TITRE IV Comptes et budgets

Article 26

L'exercice social de l'Association commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre. Le Conseil d'Administration établit les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant, dans le respect des règles comptables en vigueur.

Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée générale ordinaire désigne parmi les membres effectifs ou en dehors d'eux, au minimum deux vérificateurs aux comptes, chargés de lui faire rapport lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Elle détermine la durée de leur mandat.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 27

En cas de dissolution, l'actif net de l'association, après acquittement du passif, sera réparti de la manière suivante. Chacune des 3 bibliothèques retrouvera ce qu'elle a apporté comme fonds de livres, documents et matériel selon l'inventaire établi de chaque côté le Les fonds de livres, documents et matériel acquis au cours de la vie de l'Asbl seront répartis comme suit : 50% pour la commune de Wellin, 25% pour la commune de Tellin et 25% pour la commune de Daverdisse.

Art. 28

En cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera un ou plusieurs liquidateurs tels que définis par la législation en vigueur.

Fait à Wellin, en trois exemplaires, le »

Art. 4 : de fixer la clé de répartition des subventions communales de fonctionnement auprès de l'ASBL de la manière suivante :

- Wellin : 50%
- Daverdisse : 25%
- Tellin : 25%
-

Art. 5 : de mettre les locaux de la bibliothèque, situés à la maison des associations, à disposition gracieuse de l'ASBL pour l'exercice de son activité ;

Art. 6 : de déléguer Mme la Bourgmestre, Anne Bughin-Weinquin et Mme la Directrice générale f.f, Mme Robillard, pour la signature des statuts de constitution de l'ASBL ;

Art.7 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle.

8 DESIGNATION AUTEUR DE PROJET. RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE WELLIN. APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 4 ;

Considérant le cahier des charges N° ST/EW/Clocher 2015 relatif au marché "DESIGNATION AUTEUR DE PROJET - RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE WELLIN" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 3.305,79 € hors TVA ou 4.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 7903/724-60 (n° de projet 20150012) ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 13 mars 2015. Le Directeur financier n'a pas encore rendu d'avis de

légalité. Le directeur financier n'a pas encore donné son avis de légalité en réponse à la demande envoyée le 13 mars 2015

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1er : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2 : D'approuver le cahier des charges N° ST/EW/Clocher 2015 et le montant estimé du marché "DESIGNATION AUTEUR DE PROJET - RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE WELLIN", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.305,79 € hors TVA ou 4.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 7903/724-60 (n° de projet 20150012).

9 DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A WELLIN. APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant le courrier de l'ONE daté du 10/03/2015 informant la commune que le comité subrégional a déclaré le projet recevable à concurrence de 18 places ;

Considérant qu'il est précisé dans ce même courrier que le subventionnement des places concernées ne pourra être accordé que pour autant qu'elles soient ouvertes après la signature de la convention entre la Fédération wallonie-Bruxelles et la Région Wallone portant sur les aides à l'emploi sous statut APE ;

Considérant le courrier du Gouvernement wallon daté du 12/02/2015 communiquant que la candidature de la commune de Wellin dans le cadre de l'appel à projets Plan Marshall 2.Vert a été retenue;

Considérant qu'une enveloppe de financement alternatif d'un montant maximum de 480.225€ a été pré-réservée par le Gouvernement wallon en prévision d'une éventuelle intervention financière de la Région wallone dans le coût de réalisation du projet ;

Considérant le cahier des charges N° ST/Cr/Wellin relatif au marché "DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE à WELLIN" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 40.000,00 € hors TVA ou 48.400,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 835/723-60 (n° de projet 20150013);

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 13 mars 2015.

Considérant que le Directeur financier a donné son avis favorable en date du 18 mars 2015 (avis 4/2015) ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1er : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2 : D'approuver le cahier des charges N° ST/Cr/Wellin et le montant estimé du marché "DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CRECHE à WELLIN", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.000,00 € hors TVA ou 48.400,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 835/723-60 (n° de projet 20150013).

10 BAIL EMPHYTEOTIQUE. ORES. IMPLANTATION CABINE ELECTRIQUE

Vu la délibération du Conseil en séance du 24 juin 2014 concernant la conclusion d'un bail emphytéotique pour la cabine électrique sise sur le terrain communal cadastré 4^e division Lomprez, A, n°1089 A ;

Vu le courrier du 13 janvier du SPW Wallonie, Département des Comités d'acquisition, Direction de Neufchâteau, concernant le projet d'acte de bail emphytéotique ;

Vu le projet d'acte référence dossier n°84075/252/1 ;

Vu le plan de mesurage dressé par le Philippe DION, géomètre-expert ;

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acte emphytéotique.

11 ARSENAL DES POMPIERS-CPAS. TRAVAUX D'ELECTRICITE. APPROBATION DE L'AVENANT N°4 ET DECOMPTE FINAL

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) et l'article 26, §1, 2°, a ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 37 ;

Conseil communal du 26 Mars 2015 –PROCES VERBAL

Vu la décision du Collège communal du 23 juin 2014 attribuant le marché « ARSENAL DES POMPIERS-CPAS – ELECTRICITE » à l'entreprise BRASSEUR, rue du Tchaurnia, 4B à 5560 MESNIL-ST-BLAISE, au montant de 17.961 € HTVA (co-contactant) ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges;

Considérant que les travaux relatifs au marché sont terminés et facturés au montant initial du marché, soit 17.961 € HTVA ;

Attendu qu'un avenant complémentaire ne dépassant pas 10 % du montant initial du marché a été approuvé en séance du Collège communal, en date du 15 juillet 2014, au montant de 1.506 € HTVA ;

Considérant que deux avenants complémentaires ont été portés à l'approbation du Conseil communal du 29 janvier 2015, à savoir :

- **Avenant n° 2, d'un montant de 1.159 € HTVA (délibération du collège communal du 28 octobre 2014)**
- **Avenant n°3, d'un montant de 1.675 € HTVA (délibération du Collège communal du 23 décembre 2014)**

Considérant qu'un avenant n° 4, d'un montant de 461,88 € HTVA se doit d'être porté à l'approbation du Conseil communal ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour les avenants; Attendu que ces avenants complémentaires au marché concernaient plusieurs travaux d'équipements non prévus au CSC initial (parlophonie, ouverture sécurisée des portes, remise aux normes réactualisées de la détection incendie, éclairage de secours) ou travaux modificatifs sollicités par le collège communal en cours d'exécution, notamment pour le projet « Bilboquet » ;

Attendu que le montant global des avenants ne dépasse pas de plus de 50% le montant initial du marché ;

Attendu que le décompte actuel des travaux s'élève actuellement à

- Marché initial : 17.961 € HTVA (facture VEN-140462)
- Avenant n°1 : 1.506 € HTVA
- Avenant n° 2 : 1.159 € HTVA
- Avenant n° 3 : 1.675 € HTVA
- Avenant n° 4 : 461,88 € HTVA

Montant total : 22.762,88 € HTVA

Considérant que les travaux sont terminés et que le montant de 22.762,88 € HTVA correspond au décompte final des travaux d'électricité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 124/723-60;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas exigé ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1er : D'approuver l'avenant n° 4 du marché des travaux « ARSENAL-CPAS – ELECTRICITE » au montant de 461,88 € HTVA

Art. 2: D'approuver le décompte final du marché des travaux « ARSENAL-CPAS – ELECTRICITE » au montant de 22.762,88 € HTVA

Art. 3 : De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 124/723-60

12 ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE 2014. APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant le cahier des charges N° 2014-229 relatif au marché "ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE 2014" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 60.017,50 € hors TVA ou 72.621,18 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/735-60 (n° de projet 20140017);

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 10 mars 2015.

Considérant que le Directeur financier a donné son avis de légalité favorable en date du 18 mars 2015 ;

**A l'unanimité ;
DECIDE**

Art. 1er : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2 : D'approuver le cahier des charges N° 2014-229 et le montant estimé du marché "ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE 2014", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 60.017,50 € hors TVA ou 72.621,18 €, 21% TVA comprise.

Art. 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/735-60 (n° de projet 20140017).

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, la présidente prononce le huis-clos et le public se retire.

L'ordre du jour de la séance à huis-clos étant épuisé, la Présidente lève la séance à 22h40 heures

**La Directrice générale f.f
Katty ROBILLARD**

**La Bourgmestre
Anne BUGHIN - WEINQUIN**